

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 4

AVRIL 2020



www.cnrs.fr

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

 02.08.02 Compétence des délégués régionaux

 Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) - 04/03/2020 - - DEC200526DAJ..... p.13

04. Personnels

04.03 Carrière et parcours professionnels

 04.03.05 Mobilité interne

 Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens du CNRS - 26/03/2020 - - DRH2020-11..... p.20

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

 Administration centrale

 2020

 Décision portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) - 27/03/2020 - - DEC200904DAJ..... p.32

 Décision portant fin de fonction et nomination de M.Arnaud Lalo, responsable Opérations auprès du DGD-S - 09/04/2020 - - DEC200944DAJ..... p.33

 DR01 - Paris-Villejuif

 2019

 Décision portant nomination de Mme Isabelle FANGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères - 29/07/2019 - - DEC200921DR01..... p.34

 2020

 Décision portant nomination de M. Olivier Rouleau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris Est (ICMPE). - 27/03/2020 - - DEC200978DR01..... p.36

 Décision portant nomination de Mme Séna Hamadi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris Est (ICMPE). - 27/03/2020 - - DEC200974DR01..... p.38

 Décision portant nomination de M.

 Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission - 10/02/2020 - - DEC200426MPR..... p.40

 Décision portant nomination de M. Rémy Pires Brazuna aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris Est (ICMPE).

 - 27/03/2020 - - DEC200977DR01..... p.42

 Décision portant nomination de M. Gilbert Boutant aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris Est (ICMPE).

 - 27/03/2020 - - DEC200979DR01..... p.44

 Décision portant nomination de Mme Valérie Lalanne aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris Est (ICMPE).

 - 27/03/2020 - - DEC200975DR01..... p.46

 Décision portant nomination de Mme Isabelle Lachaise - Pailler aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris Est (ICMPE). - 27/03/2020 - - DEC200976DR01..... p.48

DR02

2020

Décision portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre - 31/03/2020 - - DEC200890DAJ..... p.50

DR04

2020

Décision portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions d adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) - 04/03/2020 - - DEC200525DAJ..... p.51

Décision portant nomination de M. Baptiste BERENGUIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France - 10/04/2020 - - DEC200953DR04..... p.52

DR07

2019

Décision portant nomination de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission - 29/10/2019 - - DEC192474DRH..... p.53

2020

Décision portant nomination de M. Fabrice Vavre et de M. Emmanuel Desouhant aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5558 intitulée « Biométrie et Biologie Evolutive » (LBBE). - 02/01/2020 - - DEC193177INEE..... p.54

Décision portant cessation de fonctions de Mme Bernadette JOUGUET, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon" - 25/02/2020 - - DEC200386DR07..... p.55

Décision portant nomination de M. Frédéric CHALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon" - 25/02/2020 - - DEC200388DR07..... p.56

DR12

2020

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric CARROLL assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) - 03/04/2020 - - DEC200936DR12..... p.57

Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène MARIOT, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) - 03/04/2020 - - DEC200934DR12..... p.58

Décision portant cessation de fonctions de Mme Martine QUESSADA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7020 intitulée Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS) - 03/04/2020 - - DEC200935DR12..... p.59

DR14

2020

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Fabienne Espitalier aux fonctions de directrice et de Mmes Patricia Arlabosse, de Maria Inès Ré et de M. Doan Pham Minh aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5302 intitulée "Centre de Recherche d'Albi en Génie des Procédés des Solides Divisés, de l'Énergie et de l'Environnement (RAPSOSEE)" - 27/01/2020 - - DEC193172INSIS..... p.61

Instituts

2020

Décision portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de directrice adjointe administrative de l Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - 27/03/2020 - -

DEC200906DAJ..... p.62

Décision portant nomination de Mme Monique Rigolet aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS) - 31/03/2020 - - DEC200775DAJ..... p.63

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) - 27/03/2020 - - DEC200905DAJ..... p.64

DR01 - Paris-Villejuif

2020

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UPS2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2020 - - DEC200938DR01..... p.65

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Besson, directrice de l'UMS3612 intitulée « Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament » (P-MIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200937DR01..... p.67

DR02

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) - 31/03/2020 - - DEC200897DAJ..... p.69

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2020 - - DEC200927DR02..... p.75

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre - 01/04/2020 - - DEC200931DR02..... p.77

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/04/2020 - - DEC200932DR02..... p.79

DR04

2020

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement - 20/03/2020 - - DEC200889DR04..... p.81

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves SALPIN, directeur de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2020 - - DEC200888DR04..... p.83

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/04/2020 - - DEC200854DR04..... p.85

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 01/04/2020 - - DEC200853DR04..... p.87

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 25/02/2020 - - DEC200693DR04..... p.89

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2020 - - DEC200692DR04..... p.91

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François MANGIN, directeur de l'unité FRE9012 intitulée Building large instruments for neuroimaging: from population imaging to ultra-high magnetic fields, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2020 - - DEC200484DR04..... p.93

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine DEHAENE, directrice de l'unité ERL9003 intitulée Neuroimagerie du langage et développement du cerveau, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2020 - - DEC200482DR04..... p.95

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse - 01/01/2020 - - DEC200206DR04..... p.97

Décision portant délégation de signature à M. Mouad ALAMI, directeur de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200204DR04..... p.99

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8029 intitulée Laboratoire des systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie - 01/01/2020 - - DEC193074DR04..... p.101

Décision portant délégation de signature à M. François COSTA, directeur de l'unité UMR8029 intitulée Laboratoire des systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193073DR04..... p.103

DR07

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Richard, directrice de l'unité UMS3602 intitulée PERSÉE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/04/2020 - - DEC200903DR07..... p.105

DR10

2020

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace - 08/04/2020 - - DEC200946DAJ..... p.107

DR13

2020

Décision portant modification de la décision DEC181222DR13 - Délégation signature M. Frédéric ROUSSEAU - 14/04/2020 - - DEC200957DR13..... p.108

DR14

2020

Décision portant délégation de signature à M. Claude BRUAND, directeur de l'unité UMR2594 intitulée Laboratoire des interactions plantes-microorganismes (LIPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/04/2020 - - DEC200943DR14..... p.109

DR16

2020

Décision portant délégation de signature à Monsieur Roland PELLENQ, directeur de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2020 - - DEC200217DR16..... p.111

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), par la déléguée régionale en sa

- qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200264DR16..... p.113
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul TOUTAIN, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200265DR16..... p.115
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS en Chine » (Pékin), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200266DR16..... p.117
- Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200270DR16..... p.119
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine GARDEL, directeur de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200273DR16..... p.121
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Justin DANIEL directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200274DR16..... p.123
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Joël VAN BAELEN directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200275DR16..... p.125
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric MARCON, directeur de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200276DR16..... p.127
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre CAMMAS, directeur de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200279DR16..... p.129
- Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UPS2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200280DR16..... p.131
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard GELLY directeur de l'unité UPS3718 intitulée « Télescope Héliographique pour l'Etude du Magnétisme et des Instabilités Solaires » (THEMIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2020 - - DEC200281DR16..... p.133
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Madhavan MUKUND, directeur de l'unité UMI2000 intitulée Indo-French REsearch LAB in Computer Science (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2017 - - DEC200283DR16..... p.135
- Décision portant délégation de signature à Monsieur André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200285DR16..... p.137
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Richard CRASTER, directeur de l'unité UMI2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200286DR16..... p.139
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Benny CHOR, directeur de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200287DR16..... p.141
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric VILAIN, directeur de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington », par la déléguée régionale en sa

- qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200288DR16..... p.143
Décision portant délégation de signature à Monsieur Radoslaw STOMPOR, directeur de l'unité UMI2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200289DR16..... p.145
Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé FRITZ, directeur de l'unité UMI2008 intitulée « Reconciling Ecological an Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200290DR16..... p.147
Décision portant délégation de signature à Monsieur Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité UMI2615 intitulée » Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200291DR16..... p.149
Décision portant délégation de signature à Monsieur Alejandro MAASS directeur de l'unité UMI2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200292DR16..... p.151
Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200293DR16..... p.153
Décision portant délégation de signature à Monsieur Claudio LANDIM, directeur de l'unité UMI2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200295DR16..... p.155
Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200296DR16..... p.157
Décision portant délégation de signature à Monsieur Remco VAN DER HOFSTAD, directeur de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200298DR16..... p.159
Décision portant délégation de signature à Monsieur James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » - (PIMS-Europe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200299DR16..... p.161
Décision portant délégation de signature à Monsieur Régis FERRIERE, directeur de l'unité UMI3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200300DR16..... p.163
Décision portant délégation de signature à Monsieur Rogelio LOZANO, directeur de l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200301DR16..... p.165
Décision portant délégation de signature à Monsieur Lamine GUEYE, directeur de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2020 - - DEC200302DR16..... p.167
Décision portant délégation de signature à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200303DR16..... p.169
Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe COQUET, directeur de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200305DR16..... p.171
Décision portant délégation de signature à Madame Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200306DR16..... p.173

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel BABIN, directeur de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2020 - - DEC200307DR16..... p.175
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane STREIFF, directeur de l'unité UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200311DR16..... p.177
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Luigi AMBROSIO, directeur de l'unité UMI3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200312DR16..... p.179
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe CODOGNET, directeur de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200314DR16..... p.181
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Guy BERTRAND, directeur de l'unité UMI3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200315DR16..... p.183
- Décision portant délégation de signature à Monsieur David BERTHEBAUD, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200316DR16..... p.185
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts (BMC2) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200317DR16..... p.187
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christian MINIATURA directeur de l'unité UMI3654 intitulée « MajuLab », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200318DR16..... p.189
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Gaël SEBALD, directeur de l'unité UMI3757 intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200319DR16..... p.191
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CONTE, directeur de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200320DR16..... p.193
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent BÉNET, directeur de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200321DR16..... p.195
- Décision portant délégation de signature à Madame Oissila SAAIDIA directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2020 - - DEC200322DR16..... p.197
- Décision portant délégation de signature à Madame Agnès DEBOULET, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200323DR16..... p.199
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric THIBAULT-STARZIK, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200324DR16..... p.201
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jakob VOGEL, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2020 - - DEC200325DR16..... p.203

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bayram BALCI, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumezil » (IFEAD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200326DR16..... p.206

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200327DR16..... p.208

Décision portant délégation de signature à Madame Claude POUZADOUX, directrice de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200328DR16..... p.210

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200329DR16..... p.212

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel MOUTON, directeur de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200330DR16..... p.214

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien DELMAS, directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200331DR16..... p.216

Décision portant délégation de signature à Madame Marie BRIDONNEAU, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200332DR16..... p.218

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES) à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200333DR16..... p.220

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine POUJOL, directrice de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200335DR16..... p.222

Décision portant délégation de signature à Monsieur Abbès ZOUACHE, directeur de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique (CEFREPA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200338DR16..... p.224

Décision portant délégation de signature à Madame Thi-Liên Claire TRAN, directrice de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200339DR16..... p.226

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc GABOLDE directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200341DR16..... p.228

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LANDY, directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200342DR16..... p.230

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard THOMANN, directeur de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2020 - - DEC200343DR16..... p.233

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard TALLET, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200347DR16..... p.235

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, directeur l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200349DR16..... p.237

Délégation de signature consentie à Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, Directrice de cabinet de l'unité MOY1601 intitulée « Présidence du CNRS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200358DR16..... p.240

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200359DR16..... p.242

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200360DR16..... p.244

Délégation de signature consentie à Madame Sylvie ROUSSET, directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200361DR16..... p.246

Délégation de signature consentie à Madame Carole CHRÉTIEN, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200362DR16..... p.248

Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent CHAZALY, secrétaire général par intérim du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/03/2020 - - DEC200363DR16..... p.250

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY, directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200364DR16..... p.252

Délégation de signature consentie à Madame Claire WERLEN, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200365DR16..... p.254

Délégation de signature consentie à Madame Myriam FADEL, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200366DR16..... p.256

Délégation de signature consentie à Monsieur Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200367DR16..... p.258

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200368DR16..... p.260

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe GASNOT, directeur de l'unité MOY1648 intitulée « Fonctionnaire de Sécurité de Défense » (FSD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200369DR16..... p.262

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe-Alexandre PAILLARD, directeur de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la gestion » (DSFIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200370DR16..... p.264

Délégation de signature consentie à Madame Martina KNOOP, directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200371DR16..... p.266

Délégation de signature consentie à Monsieur Arnauld VASSEUR, Médecin-Coordinateur National de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de Prévention » (CNMP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200372DR16..... p.268

Délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200373DR16..... p.270

Délégation de signature consentie à Madame Elisabeth KOHLER, directrice de l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200374DR16..... p.272

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA, président de l'unité MOY1675 intitulée « Structure de Soutien du Comité d'Ethique » (COMETS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200375DR16..... p.274

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick NEDELLEC, directeur de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200376DR16..... p.276

Délégation de signature consentie à Madame Virginie BONNAILLIE-NOËL, directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200377DR16..... p.278

Délégation de signature consentie à Monsieur Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200378DR16..... p.280

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal AUSCHER, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200379DR16..... p.282

Délégation de signature consentie à Madame Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'unité INS1650 intitulée « Institut Ecologie et Environnement » (INEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200381DR16..... p.284

Délégation de signature consentie à Monsieur François-Joseph RUGGIU, directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200382DR16..... p.286

Délégation de signature consentie à Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200383DR16..... p.288

Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200385DR16..... p.290

Délégation de signature consentie à Monsieur Reynald PAIN, directeur de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200387DR16..... p.292

Décision de signature consentie Madame Astrid LAMBRECHT, directrice de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2020 - - DEC200389DR16..... p.294

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jacques MALEVAL directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2020 - - DEC200409DR16..... p.296

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle POULAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 17/01/2020 - - DEC200761DR16.....
p.298

Décision portant délégation de signature à Madame Christelle POULAIN, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène MAURY, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange aux responsables de la délégation - 17/01/2020 - - DEC200762DR16..... p.299

Délégation de signature consentie à Monsieur François-Joseph RUGGIU, directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2020 - - DEC200933DR16..... p.301

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - 29/04/2020 - - DEC200991DAJ..... p.303

DR18

2020

délégation de signature à M. Jean DUBUSSON, directeur de l'unité UMR9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2020 - - DEC200846DR18..... p.304

délégation de signature à M. Karsten HAUPt, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200131DR18..... p.306

délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées - 01/01/2020 - - DEC200569DR18..... p.308

DR20

2020

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200267DR16..... p.310

Instituts

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Fabien Godefert, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 04/09/2019 - - DEC192410DAJ..... p.312

2020

Décision portant modification de la décision DEC180324DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - 31/03/2020 - - DEC200776DAJ..... p.313

Décision portant délégation de signature à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - 27/03/2020 - - DEC200907DAJ..... p.314

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR16

2020

décision portant renouvellement de l'USR3077IRMC - 30/08/2019 - - DEC192391INSHS.....
p.316

07.04. Décisions tarifaires

DR12

2020

Décision relative aux tarifs des produits de l'unité IBDM UMR7288 intitulée Imagerie - 15/04/2020 - - DEC200961DR12..... p.317

07.06. Autres décisions
Administration centrale
2020

Cristal 2020 : liste des lauréats retenus à la suite du Collège de Direction du 12 mars 2020 - 25/03/2020 - - DEC200876DRH..... p.320
DEC200949DRH Décision modificative à la décision d'éméritat au titre de l'année 2019 - 09/04/2020 - - DEC200949DRH..... p.321

DR04

2020
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse - 23/03/2020 - - DEC200894DR04..... p.322

DEC200526DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 portant création du secrétariat général de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette et nomination de la secrétaire générale ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC181821DR04 du 25 janvier 2018 portant nomination de Mme Annabelle Alves aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC181815DR04 du 1^{er} juin 2018 portant nomination de Mme Émilie Bouvier aux fonctions de chef de service adjoint du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC200676DR04 du 25 février 2020 portant nomination de Mme Julie Kolski aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC200525DAJ portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;
- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches impliquant la personne humaine du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaires, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Carole Le Contel, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale et de Mme Carole Le Contel, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du

CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, de Mme Carole Le Contel, adjointe à la déléguée régionale et de Mme Françoise Barrière, secrétaire générale, délégation est donnée à Mme Julie Kolski, responsable du service des ressources humaines et à Mme Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, de Mme Carole Le Contel, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Françoise Barrière, secrétaire générale, et de Mme Julie Kolski, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Émilie Bouvier, chef de service adjoint du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 6. – A compter de la date de la présente décision, la décision DEC180330DAJ du modifiée portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette est abrogée.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit

Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens du CNRS

I. ORIENTATIONS COMMUNES	2
A. Principes	2
B. Modalités statutaires de la mobilité externe	3
1) La mise à disposition	3
2) Le détachement	4
3) La disponibilité	5
II. ORIENTATIONS PROPRES AUX CHERCHEURS ET CHERCHEUSES.....	6
A. La mobilité interne	6
B. La mobilité externe	7
C. Dispositions particulières applicables en matière de mobilité entrante	7
III. ORIENTATIONS PROPRES AUX INGENIEURES ET INGENIEURS, AUX TECHNICIENNES ET TECHNICIENS	7
A. Des procédures de mobilité inscrites à titre principal dans le cadre de campagnes annuelles	7
1) Les campagnes annuelles de mobilité	7
2) Cadre de gestion des NOEMI.....	8
3) Cadre de gestion des FSEP	9
B. Les mobilités hors campagne	10
C. L'examen des demandes d'accueil en détachement et d'intégration directe	10
D. L'information et l'accompagnement	10
1) L'information et l'accompagnement des agents	10
2) L'information et l'accompagnement des directeurs et directrices de structure	11
3) L'information de la commission nationale de mobilité	11
IV. MOBILITE DANS DES EMPLOIS D'ENCADREMENT SUPERIEURS	11
A. La constitution d'un vivier de cadres	11
B. La veille active sur les opportunités d'emploi à destination des cadres en activité et du vivier	11
C. L'accompagnement à la mobilité	11

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a supprimé les prérogatives des commissions administratives paritaires (CAP) en matière de mobilité et a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État des dispositions prévoyant l'édition de lignes directrices de gestion (LDG) par les administrations et leurs établissements publics en matière de mobilité. Ces dispositions sont précisées par le décret n° 2019-1165 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP.

Les présentes lignes directrices de gestion du CNRS sont applicables aux personnels fonctionnaires titulaires relevant des dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié.

Ces lignes directrices de gestion sont établies pour cinq ans. À l'issue de la première année, elles font l'objet d'un réexamen présenté au comité technique (CT). Les LDG sont rendues accessibles aux agents par voie numérique et le cas échéant, par tout autre moyen.

Un bilan de leur mise en œuvre est établi annuellement sur la base de la synthèse des décisions individuelles de mutation de l'année écoulée et en tenant compte des données issues du *Bilan social et parité*. Ce bilan est présenté au CT.

I. ORIENTATIONS COMMUNES

A. Principes

Les lignes directrices de gestion déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique de mobilité du CNRS qui vise à favoriser la mobilité pour les besoins de l'établissement et dans l'intérêt de l'agent. Les LDG définissent les procédures de gestion de la mobilité.

La politique de mobilité du CNRS a pour objectif de répondre, d'une part, à la nécessité de pourvoir les postes vacants et les postes nouvellement créés et, d'autre part, de favoriser le développement des compétences des agents, la construction et la valorisation de leurs parcours, en tenant compte de la diversité des profils. Elle s'appuie sur la formation afin de garantir l'adéquation des compétences aux évolutions des missions et des métiers.

Elle a également pour objectif le développement de l'accompagnement des projets individuels de mobilité et d'évolution professionnelle au sein ou à l'extérieur de l'établissement.

Cette politique contribue à mettre en œuvre le plan d'action ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations, notamment en assurant la conformité des décisions prises en matière de mobilité dans le respect des préconisations dudit plan.

La politique de mobilité du CNRS s'inscrit dans le respect des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, et en particulier l'article 4 selon lequel la mobilité externe est un droit reconnu à chaque fonctionnaire.

Elle doit ainsi permettre la meilleure adéquation possible entre les souhaits de mobilité des agents, leur volonté éventuelle de reconversion professionnelle et les besoins de l'établissement (stratégie scientifique, politique de site) dans le respect des priorités légales prévues par l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, listées ci-après :

- le rapprochement de conjoints ou de partenaires liés par un pacte civil de solidarité (PACS) ;
- la prise en compte du handicap ;
- l'exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ;
- la prise en compte du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) ;

- la prise en compte de la situation du fonctionnaire, y compris d'une autre administration, dont l'emploi est supprimé et qui ne peut être réaffecté sur un emploi correspondant à son grade dans son service ;
- le souhait du fonctionnaire désirant rejoindre une affectation en sa qualité de proche aidant au sens de l'article L 3142-16 et suivants du code du travail.

Sauf situations particulières et afin de sécuriser les compétences dans les structures, le CNRS recommande toutefois une stabilité sur poste de trois ans avant toute mobilité.

Tout agent peut, tout au long de l'année, déclarer un souhait de mobilité auprès du service des ressources humaines (SRH) des délégations régionales. Celui-ci accompagne les personnels dans leurs mobilités et, plus largement, dans leurs projets d'évolution professionnelle. Il s'attache également à leur garantir la meilleure information tout au long des procédures relatives à la mobilité et d'établir avec elles et eux un échange sincère et transparent.

B. Modalités statutaires de la mobilité externe

Les mobilités sortantes sont systématiquement accompagnées par les SRH afin de bien caractériser les objectifs de la démarche et d'anticiper les conditions du retour des agents. Il est préconisé qu'au moins quatre mois avant le retour de l'agent, le SRH prenne contact avec lui pour s'assurer de la date de son retour et des conditions de sa réintégration.

S'agissant des mobilités à l'étranger, cet accompagnement se traduit par un entretien préalable au départ organisé par le SRH afin, notamment, d'examiner avec l'agent les questions de visas, de sécurité sociale, d'allocations familiales ainsi que les questions fiscales et les questions de retraite. Le lien avec l'agent pendant sa période d'activité à l'étranger est maintenu afin d'anticiper au mieux les conditions de son retour.

Il est rappelé que le décret n° 83-1260 prévoit qu'une bonification d'ancienneté d'un an, prise en compte pour l'avancement d'échelon, est accordée, sous certaines conditions¹, aux agents qui effectuent une mobilité externe.

Les différentes positions possibles pour les agents du CNRS pour effectuer une mobilité externe sont :

1) La mise à disposition

La mise à disposition (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine. Elle ou il est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais exerce des fonctions hors du service où elle ou il a vocation à servir. Elle ou il conserve ses droits à l'avancement et à la retraite.

La MAD est accordée à la demande de l'agent à condition qu'elle présente un intérêt scientifique et/ou stratégique pour le CNRS. En revanche, si la demande de mobilité s'inscrit exclusivement dans le parcours d'un agent, le détachement constituera la voie normale de la mobilité.

La durée est fixée par la décision individuelle de MAD de l'agent, dans la limite de trois ans renouvelables.

La MAD pour création d'une entreprise de valorisation (*start-up*) est prononcée par périodes maximales de 3

¹ Une bonification d'ancienneté d'un an prise en compte pour l'avancement d'échelon est accordée aux chercheurs et chercheuses qui effectuent une mobilité dont la durée est au moins égale à deux ans, dans un autre organisme de recherche ou d'enseignement supérieur, à l'étranger, auprès d'une administration de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise publique ou privée.

Une bonification d'ancienneté d'un an, prise en compte pour l'avancement d'échelon, est accordée aux assistants et assistantes ingénieurs, aux ingénieresses et ingénieresses d'études, aux ingénieresses et ingénieresses de recherche qui effectuent une mobilité dont la durée est au moins égale à deux ans dans un autre établissement de recherche ou d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger, auprès d'une administration de l'Etat ou d'une collectivité territoriale ou auprès d'une entreprise publique ou privée. Cette bonification ne peut être accordée qu'une seule fois au titre d'un même corps. Les services accomplis en administration centrale de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peuvent être considérés comme des fonctions exercées en mobilité ouvrant droit à cette bonification d'ancienneté.

ans et est renouvelable dans la limite de 10 ans.

La MAD peut être à temps complet ou incomplet. La MAD à temps incomplet présente de nombreux avantages pour ne pas rompre le lien avec le CNRS.

Outre la décision individuelle de MAD, celle-ci est formalisée par la conclusion d'une convention entre le CNRS et l'organisme d'accueil et donne lieu en principe à remboursement par l'organisme d'accueil. Toute dérogation à ce principe doit être prévue par la réglementation et expressément précisée dans la convention de mise à disposition qui en fixe l'étendue (totale ou partielle) et la durée (tout ou partie de la durée de la MAD). En tout état de cause, toute dispense de remboursement, qu'elle soit partielle ou totale, relève de la décision du Président-directeur général (P-DG) du CNRS.

Lorsque la MAD est demandée pour exercer des fonctions dans une entreprise ou dans un organisme privé, ou pour créer une entreprise ou exercer une activité libérale, un contrôle déontologique est préalablement effectué. L'agent concerné conserve un lien avec le CNRS par lequel il continue notamment à être évalué.

Dans le cas d'une MAD à temps incomplet, l'agent conserve son affectation.

À l'issue d'une MAD à temps complet, l'agent qui ne peut être affecté aux fonctions qu'il exerçait précédemment se voit proposer une affectation que son grade, ses compétences et, le cas échéant, son projet scientifique lui donnent vocation à occuper.

La fonctionnaire ou le fonctionnaire mis à disposition d'une administration de l'État ou de l'un de ses établissements publics pour y accomplir la totalité de son service se voit proposer, lorsqu'il existe un corps de niveau comparable au sien dans l'administration d'accueil et qu'elle ou il est admis à poursuivre sa MAD au-delà d'une durée de trois ans, un détachement ou une intégration directe dans ce corps. La fonctionnaire ou le fonctionnaire qui accepte cette proposition peut continuer à exercer, dans ces conditions, les mêmes fonctions.

Dans le cas d'un détachement, la durée de service effectuée par l'agent pendant sa mise à disposition est prise en compte dans le calcul de l'ancienneté requise pour la proposition d'intégration dans le corps d'accueil.

2) Le détachement

Le détachement permet à l'agent de quitter son corps d'origine tout en continuant à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

La position de détachement peut être de courte durée (six mois maximum) ou de longue durée (cinq ans maximum, renouvelable). Le détachement pour création d'une entreprise de valorisation (*start-up*) est prononcé par période maximale de trois ans dans la limite de 10 ans.

La rémunération de l'agent en détachement est versée par l'organisme d'accueil.

Lorsque le détachement est effectué au sein d'une entreprise ou d'un organisme privé, pour la création d'une entreprise (*start-up*) ou pour l'exercice d'une activité libérale, un contrôle déontologique est exercé préalablement.

L'agent est évalué par le supérieur hiérarchique direct dont elle ou il dépend dans l'organisme d'accueil. Le compte rendu de l'entretien professionnel est transmis au CNRS. Les chercheurs et chercheuses peuvent continuer à être évalués par les sections du Comité national si elles ou ils le souhaitent.

Après un détachement de courte durée, l'agent est réintégré dans les fonctions qu'elle ou il occupait précédemment.

Dans le cas d'un détachement de longue durée, si l'agent ne souhaite pas renouveler son détachement et par ailleurs désire réintégrer le CNRS, elle ou il doit adresser sa demande à la délégation régionale (DR) dont elle ou il dépend, par lettre recommandée avec accusé réception, au moins trois mois avant l'expiration du détachement. Elle ou il est alors réintégré de droit sur un emploi correspondant à son grade.

Si elle ou il refuse le poste qui lui est assigné, elle ou il ne peut être nommé à un autre emploi que dans le cas où une vacance est ouverte.

Si la fonctionnaire ou le fonctionnaire n'a pas fait connaître sa décision trois mois avant l'expiration de son détachement, elle ou il est obligatoirement réintégré, à la première vacance, dans son corps d'origine et affecté à un emploi correspondant à son grade.

Si la fonctionnaire ou le fonctionnaire a fait connaître sa décision de solliciter le renouvellement de son détachement dans le délai mentionné ci-dessus et que l'administration ou l'organisme d'accueil n'a pas fait connaître sa décision de refuser le renouvellement du détachement dans le délai de deux mois avant l'expiration du détachement, elle continue à rémunérer la fonctionnaire ou le fonctionnaire jusqu'à sa réintégration par arrêté de la ministre ou du ministre intéressé, à la première vacance, dans son corps d'origine. Si elle ou il refuse le poste qui lui est assigné, elle ou il ne peut être nommé à un autre emploi que dans le cas où une vacance est ouverte.

Lorsqu'il est mis fin au détachement à la demande de l'administration ou de l'organisme d'accueil, la fonctionnaire ou le fonctionnaire continue, si son administration d'origine ne peut la ou le réintégrer immédiatement, à être rémunéré par l'administration ou l'organisme d'accueil jusqu'à ce qu'elle ou il soit réintégré, à la première vacance, dans son administration d'origine.

La fonctionnaire ou le fonctionnaire peut également demander qu'il soit mis fin à son détachement avant le terme fixé par l'arrêté le prononçant. Elle ou il cesse d'être rémunéré si son administration ne peut la ou le réintégrer immédiatement : elle ou il est alors placé en position de disponibilité jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration à l'une des trois premières vacances dans son grade.

L'agent détaché dans un corps ou cadre d'emplois admis à poursuivre son détachement au-delà de cinq ans doit se voir proposer une intégration dans ce corps ou cadre d'emplois. Le renouvellement du détachement ne peut être prononcé que si l'agent refuse l'intégration qui lui est proposée.

3) La disponibilité

La disponibilité pour convenances personnelles peut permettre d'exercer une activité professionnelle hors du CNRS.

Dans cette position, l'agent cesse de bénéficier de ses droits à la retraite, mais elle ou il conserve ses droits à l'avancement sous certaines conditions et dans la limite de cinq ans. Cette période est assimilée à des services effectifs dans le corps.

La disponibilité est accordée pour une période maximale de cinq ans. À l'issue de cette période, l'agent doit obligatoirement réintégrer la fonction publique pendant 18 mois avant de pouvoir bénéficier d'une nouvelle période de disponibilité. Le cumul des périodes de disponibilité est limité à 10 ans pour toute la carrière.

La disponibilité pour création ou reprise d'entreprise à des fins de valorisation de la recherche est accordée pour une durée de trois ans maximum.

L'exercice d'activités privées pendant une période de disponibilité fait l'objet d'un contrôle déontologique préalable.

L'agent garde la possibilité d'être réintégré à la fin de sa disponibilité, après avis du médecin de prévention sur l'aptitude à tenir des fonctions correspondant à son grade.

À l'issue de sa disponibilité, l'une des trois premières vacances dans son grade doit être proposée à la fonctionnaire ou au fonctionnaire. Si elle ou il refuse successivement trois postes qui lui sont proposés, elle ou il peut être licencié après avis de la CAP.

La fonctionnaire ou le fonctionnaire qui a formulé avant l'expiration de la période de mise en disponibilité une demande de réintégration est maintenu en disponibilité jusqu'à ce qu'un poste lui soit proposé.

* Hormis les cas où le détachement et la mise en disponibilité sont de droit, le CNRS ne peut s'opposer à la demande de détachement ou de disponibilité de l'un de ses agents lorsque celle-ci ou celui-ci a reçu l'accord du service, de l'administration ou de l'organisme public ou privé d'accueil, qu'en raison des nécessités du service ou, le cas échéant, d'un avis d'incompatibilité au regard des règles de déontologie. Toutefois, sauf exception, le CNRS demande à ses agents qu'elles et ils respectent un délai de préavis de trois mois. Son silence gardé pendant deux mois à compter de la réception de la demande de la fonctionnaire ou du fonctionnaire vaut acceptation de cette demande. En cas de refus de disponibilité, l'agent peut faire appel de la décision devant la CAP dont elle ou il relève.

* Il est rappelé que le CNRS doit par ailleurs répondre aux obligations en matière de réintégration telles que fixées par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985² modifié en matière de réintégration à la suite d'un détachement, d'une disponibilité et d'un congé parental et par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986³ en matière de réintégration à la suite d'un congé longue durée.

II. ORIENTATIONS PROPRES AUX CHERCHEURS ET CHERCHEUSES

La politique de mobilité des chercheurs et chercheuses du CNRS s'appuie sur les dispositifs suivants :

A. La mobilité interne

Les chercheurs et chercheuses du CNRS ont la possibilité d'effectuer une mobilité interne.

À tout moment et à sa demande, le chercheur ou la chercheuse titulaire peut solliciter un changement d'affectation qui est instruit au fil de l'eau. Le chercheur ou la chercheuse recueille au préalable l'avis des directeurs ou directrices des unités d'origine et d'accueil. Un avis négatif du directeur ou de la directrice d'unité (DU) d'origine n'arrête pas la procédure. Le chercheur ou la chercheuse transmet sa demande à la direction scientifique de son institut ou des instituts concernés. La décision de mobilité est prise par le(s) directeur(s) ou la directrice(s) d'institut concerné(s) qui en informe(nt) la ou les DR concernée(s).

L'avis du Comité national n'est pas requis par la réglementation mais peut être sollicité par l'institut.

Pour examiner une demande de mobilité interne, outre les avis des DU et le projet scientifique personnel, le CNRS peut prendre en compte, sa propre politique scientifique.

Le CNRS souhaite encourager la mobilité interne en proposant notamment un environnement incitatif sur la base d'un projet scientifique original. Il est ainsi possible pour un institut d'identifier des postes ouverts à la mobilité interne de chercheurs et chercheuses.

Le chercheur ou la chercheuse peut demander à être accompagné dans sa démarche de mobilité par le CNRS. Outre l'accompagnement par le SRH du laboratoire d'accueil ou d'origine, le chercheur ou la chercheuse bénéficie d'un accompagnement personnalisé de son institut afin de garantir un environnement de travail favorable au développement de son projet de recherche.

Le CNRS met également tout en œuvre afin de faciliter la continuité de l'activité du chercheur et de la chercheuse réalisant une mobilité (par exemple transfert des contrats, transfert des équipements scientifiques,

^{*} Paragraphe commun aux personnels chercheurs et chercheuses, ingénieries et ingénieurs, techniciens et techniciennes.

^{*} Paragraphe commun aux personnels chercheurs et chercheuses, ingénieries et ingénieurs, techniciens et techniciennes.

² Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions.

³ Décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires.

etc.).

B. La mobilité externe

La mobilité externe, peut contribuer à l'acquisition et la diffusion des connaissances, l'enrichissement et la dynamisation de la recherche et de l'innovation.

C. Dispositions particulières applicables en matière de mobilité entrante

Le CNRS conduit une politique d'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs et d'enseignantes-chercheuses, en interaction étroite avec leurs établissements employeurs.

Chaque année, le CNRS accueille par ailleurs en mise à disposition ou en détachement des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses ou des agents d'autres organismes de recherche, sous réserve du respect du plafond d'emplois des instituts concernés, des avis favorables des sections et de la décision du P-DG, sur proposition des instituts.

III. ORIENTATIONS PROPRES AUX INGENIEURES ET INGENIEURS, AUX TECHNICIENNES ET TECHNICIENS

La politique de mobilité du CNRS pour les ingénieries et ingénieurs, les techniciennes et techniciens (IT) s'appuie sur les opérations suivantes :

- les campagnes annuelles de mobilité qui représentent le cadre général des mobilités au CNRS : campagnes « nouveaux emplois ouverts à la mobilité interne » (NOEMI) / « fonctions susceptibles d'être pourvues » (FSEP) d'hiver et campagne NOEMI de printemps qui permettent aux agents de postuler aux offres d'emploi sur une période donnée, à l'établissement de publier les emplois vacants et nouvellement créés, et de saisir autant que faire se peut les demandes formulées au titre des priorités légales de mutation (A) ;
- les mobilités hors campagnes qui permettent de régler des situations particulières qui n'auraient pu être traitées lors des campagnes annuelles (B) ;
- les détachements entrants et les intégrations directes (C) ;
- les mobilités sortantes (D).

Les campagnes annuelles représentent l'essentiel des opérations de mobilité. Aussi, la mobilité au sein de l'établissement s'inscrit, à titre principal, dans le cadre de ces campagnes.

A. Des procédures de mobilité inscrites à titre principal dans le cadre de campagnes annuelles

1) Les campagnes annuelles de mobilité

La mobilité au CNRS s'inscrit, à titre principal, dans le cadre de campagnes biennnelles : une campagne de mobilité d'hiver se déroulant entre le mois de décembre et le mois de janvier, et une campagne de mobilité de printemps se déroulant entre le mois d'avril et le mois de mai.⁴

La sélection des candidates et candidats à la mobilité interne relève de la responsabilité du directeur ou de la directrice de structure. Elle ou il peut s'appuyer sur des expertes et des experts métiers pour bien objectiver

⁴ Le volume de fonctions affichées dans le cadre de ces campagnes a été de 751 en 2017, 770 en 2018 et 810 en 2019.

son choix. Cette sélection s'effectue dans le respect des priorités légales prévues par l'article 60 de la loi n° 84-16 et est effectuée sur la base des compétences nécessaires pour occuper le poste, sans exiger pour autant que toutes les compétences soient toutes détenues dès la prise de poste. Il revient ainsi au directeur ou à la directrice de structure, avec l'appui du SRH, d'analyser les capacités des candidates et candidats à acquérir les compétences dans la durée, notamment par des actions de formation.

La prise de fonctions des candidates et candidats retenus est fixée au 1^{er} avril pour la campagne d'hiver. Cependant, elle intervient au plus tôt le 1^{er} juin en cas d'accueil en détachement sur un poste affiché dans le cadre de la campagne. Pour les situations de mobilité géographique ou pour raisons familiales, il est possible que la prise de fonctions intervienne au plus tard début septembre.

La prise de fonctions des candidates et candidats retenus lors de la campagne de printemps intervient au 1^{er} octobre. Toutefois, en cas de mobilité géographique ou pour des raisons familiales, la prise de fonctions peut être avancée au 1^{er} septembre.

Des procédures particulières régissent ces campagnes qui relèvent de deux types :

- nouveaux emplois ouverts à la mobilité interne (NOEMI) ;
- fonctions susceptibles d'être pourvues (FSEP).

La campagne de mobilité d'hiver comprend à la fois des NOEMI et des FSEP. En revanche, seuls des NOEMI peuvent être affichés lors de la campagne de printemps.

La mobilité peut avoir une incidence sur le régime indemnitaire (RIFSEEP). Les profils d'emploi ouverts à la mobilité mentionnent le groupe de fonctions. Si dans le cadre d'une campagne NOEMI ou FSEP, un agent est retenu sur un emploi relevant du même corps mais classé dans un groupe inférieur ou supérieur, son emploi sera classé par principe dans le groupe de son nouvel emploi. Toutefois, si cela conduit à un classement dans un groupe de fonctions inférieur, le classement dans le même groupe de fonctions pourra être prononcé après examen individuel préalable au changement de fonctions.

Si, dans le cadre d'une campagne NOEMI ou FSEP, un agent est retenu sur un emploi relevant d'un corps inférieur au sien, cet emploi sera classé dans le groupe le plus bas de son corps d'appartenance. Si l'emploi relève d'un corps supérieur au sien, l'emploi sera classé dans le groupe le plus élevé du corps d'appartenance de l'agent.

2) Cadre de gestion des NOEMI

a. Conditions et modalités d'affichage des NOEMI

Les fonctions NOEMI affichées résultent notamment :

- de demandes de ressources effectuées dans le cadre de la campagne annuelle « Dialog » ;
- de fonctions devenues vacantes depuis la campagne « Dialog ».

En tant qu'autorité d'emploi, les instituts déterminent le nombre de NOEMI qu'ils souhaitent afficher, dans le respect de leur plafond d'emploi fixé par la direction générale de l'établissement. L'affichage d'un NOEMI presuppose ainsi une marge suffisante d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) au regard du plafond d'emploi de l'institut.

Le directeur ou la directrice de structure élabore la fiche de poste détaillée qui permet à la DR de déterminer le groupe de fonctions correspondant au profil de poste.

Le SRH compétent est responsable de la publication des NOEMI et de la saisie des profils de poste.

b. Modalités de candidature des agents

Les fonctions NOEMI sont consultables sur un site dédié ainsi que sur le portail « Place de l'emploi public »

(PEP).

Les fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique peuvent postuler aux NOEMI. Cependant, à compétences égales, les candidatures d'agents CNRS (fonctionnaires et CDI) demeurent prioritaires.

c. Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées par le directeur ou la directrice de structure, avec l'appui du SRH.

Le directeur ou la directrice de structure sélectionne, parmi les candidates et les candidats dont le profil correspond à la fonction affichée, celles et ceux à qui un entretien est proposé.

Le directeur ou la directrice de structure :

- accuse réception de l'ensemble des candidatures reçues ;
- complète une fiche de suivi permettant notamment d'objectiver ses choix ;
- adresse une réponse à l'ensemble des candidates et candidats.

3) Cadre de gestion des FSEP

a. Conditions et modalités d'affichage des FSEP

Les FSEP reposent sur des besoins prioritaires des unités qui ne peuvent être satisfaits par l'attribution d'une ressource ETPT.

Les FSEP se caractérisent par un transfert d'ETPT.

Le nombre de FSEP affichées ainsi que la répartition par institut sont déterminés en Collège de direction.

Les FSEP étant fondées sur un transfert d'ETPT, elles nécessitent un accord entre instituts dès lors que des mouvements interinstituts sont envisagés, ou un accord de l'institut concerné pour les mouvements au sein d'un même institut.

Le Collège de direction décide d'un taux minimum d'acceptation des FSEP.

Le directeur ou la directrice de structure élabore la fiche de poste détaillée qui permet à la DR de déterminer le groupe de fonctions correspondant au profil de poste. Le SRH compétent est responsable de la publication des FSEP et de la saisie des profils de poste, via l'application dédiée.

b. Modalités de candidature des agents

Contrairement aux NOEMI, seuls les agents CNRS, fonctionnaires et CDI, peuvent postuler aux FSEP.

c. Examen et sélection des candidatures

Les candidatures sont examinées, avec l'appui du SRH, par le directeur ou la directrice de structure qui bénéficie de la FSEP.

Le directeur ou la directrice de structure sélectionne une ou plusieurs candidatures, reçoit en entretien les intéressées et intéressés, et en effectue un classement.

Le directeur ou la directrice de structure :

- accuse réception de l'ensemble des candidatures reçues ;
- complète une fiche de suivi permettant notamment d'objectiver ses choix ;
- adresse une réponse à l'ensemble des candidates et candidats.

d. Arbitrage des instituts

Les candidatures sélectionnées sont soumises à l'arbitrage des instituts, en raison du transfert d'ETPT qu'impliquent les FSEP. Le transfert d'ETPT entre instituts nécessite un accord entre l'institut d'origine et l'institut d'accueil.

Une réunion de coordination entre instituts est organisée afin de valider les arbitrages en matière de FSEP. Dans cette perspective, le taux d'acceptation déterminé au préalable doit être respecté.

e. Information des candidates et des candidats

La délégation régionale est chargée de l'information des candidates et candidats retenus et non-retenus.

B. Les mobilités hors campagne

En dehors des campagnes annuelles, des mobilités « hors campagne » interviennent à titre secondaire et au fil de l'eau pour traiter des situations particulières, qui revêtent un caractère d'urgence.

Afin de faciliter les recherches d'affectations hors campagne de mobilité, les SRH disposent des postes NOEMI / FSEP à paraître (en amont des campagnes), non pourvus (en aval des campagnes) ainsi que des demandes de ressources des unités du CNRS au niveau national (demandes « Dialog », quel que soit le rang de classement). Dans certains cas particuliers et après accord de l'institut concerné, un agent peut être placé en « mission » dans une autre structure du CNRS. Il en va de même pour le recours à la réserve mutualisée d'emplois.

La gestion de ces mouvements hors campagne nécessite un échange soutenu entre SRH, instituts et direction des ressources humaines (DRH).

C. L'examen des demandes d'accueil en détachement et d'intégration directe

Les détachements entrants permettent à des agents d'autres filières ou d'autres ministères ou d'une autre fonction publique de diversifier leur parcours professionnel et, pour certaines et certains d'entre elles et eux, d'engager une reconversion professionnelle pouvant les conduire à une intégration dans le corps d'accueil. Ils peuvent également permettre aux fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions d'être reclassés dans un autre corps.

Ces détachements permettent d'élargir le vivier de recrutement de l'établissement, dans le respect de la priorité donnée aux candidatures internes.

L'accueil en détachement d'un agent est soumis à l'accord de l'institut. Par ailleurs, la DRH effectue un contrôle des accueils en détachement, au regard du niveau d'emploi des instituts et du volume national de détachements entrants, et procède à leur validation. Les intégrations directes obéissent aux mêmes principes.

D. L'information et l'accompagnement

1) L'information et l'accompagnement des agents

Les personnels IT accèdent aux indications utiles notamment calendaires concernant les différents processus de mobilité et les pièces à fournir pour le traitement de leur candidature. Un guide pratique de la candidate et du candidat est mis à disposition sur le site dédié.

Les agents peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises en matière de mobilité. Elles et ils peuvent choisir un représentant ou une représentante désigné(e) par une organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister.

2) L'information et l'accompagnement des directeurs et directrices de structure

Les SRH accompagnent les directeurs et directrices de structure dans le processus de recrutement. Ils leur fournissent le « guide pour un recrutement sans discrimination », élaboré par le Défenseur des droits.

Les SRH sont à la disposition des directeurs et directrices de structure pour leur fournir les informations relatives aux possibilités de formation qu'offre l'établissement. Ces informations peuvent s'avérer utiles dans le cadre de difficultés éventuelles rencontrées dans la sélection de candidates et candidats dont l'adéquation au profil de poste nécessiterait notamment des actions de formation en amont de la prise de fonctions.

3) L'information de la commission nationale de mobilité

Un bilan de la mobilité des IT est présenté aux organisations syndicales représentatives, dans le cadre de la commission nationale de mobilité (CNM).

La CNM, au regard du bilan, fait des recommandations et travaille à toutes procédures d'amélioration de la mobilité.

IV. MOBILITE DANS DES EMPLOIS D'ENCADREMENT SUPERIEURS

Le CNRS établit un plan managérial ayant vocation à traduire son ambition en matière de pratiques de management et d'accompagnement des personnes concernées.

Trois actions issues du plan managérial viennent, en soutien du développement optimal de la mobilité des cadres (scientifiques/techniques et administratifs), au service des priorités de l'établissement et de la diversité des parcours professionnels des individus.

A. La constitution d'un vivier de cadres

La revue des cadres a vocation à identifier les personnes susceptibles d'occuper des fonctions de cadres supérieurs à moyen terme.

Un programme de formation dédié aux futurs cadres et cadres à haut potentiel ainsi qu'un programme de formation à destination des futurs porteurs de projets complexes les préparent à occuper ces fonctions stratégiques.

B. La veille active sur les opportunités d'emploi à destination des cadres en activité et du vivier

Une cartographie des fonctions de cadres au CNRS est établie et mise à disposition.

Un recueil des postes de cadres en mobilité externe et/ou des aires de mobilité/passerelles possibles vers ces fonctions est également mis à la disposition des cadres et du vivier.

C. L'accompagnement à la mobilité

Les vacances de poste de cadres supérieurs, dirigeantes et dirigeants font systématiquement l'objet, au fil de l'eau, d'un affichage sur un site dédié, sur une période d'un mois minimum. Les cadres en activité peuvent utilement être contactés pour leur proposer de prendre connaissance des fonctions vacantes.

L'accompagnement à la prise de fonction de cadre supérieur fait systématiquement l'objet d'un accompagnement spécifique, tel que : lettre de mission, conseiller ou conseillère, formation individuelle et/collective, etc.

Certaines fonctions de cadre sont attachées à une durée maximale d'activité (ou mandats), et bénéficient à

ce titre d'un accompagnement renforcé : délai de prévenance, réflexion sur le projet professionnel, évaluation des compétences, etc.

Fait à Paris, le 26 mars 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine PETIT".

Le Président - Directeur général,
Antoine PETIT



DEC200904DAJ

Décision portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Francesca Grassia, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique à compter du 1^{er} mai 2020.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200944DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Arnaud Lalo, responsable Opérations auprès du DGD-S

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190325DAJ portant nomination de M. Arnaud Lalo aux fonctions d'adjoint au directeur en charge de la coordination des actions transversales à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Article 1^{er}- Il est mis fin aux fonctions de M. Arnaud Lalo aux fonctions d'adjoint au directeur en charge de la coordination des actions transversales à la DERCI, à compter du 15 avril 2020.

Article 2 - A compter de cette même date, M. Arnaud Lalo est nommé responsable Opérations auprès du directeur général délégué à la science.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 avril 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200921DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANGT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères (SPPIN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS portant création de l'unité UMR8003, intitulée " Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères " (SPPIN) et nommant M. Martin OHEIM en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8003¹ en date du 28/06/2019 ;

Considérant que **Mme Isabelle FANGT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation lie de France Ouest et Nord, du 19 au 21 juin, puis du 13 au 15 septembre 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle FANGT, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères (SPPIN)à compter du 1^{er} janvier 2019.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Mme Isabelle FANGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle FANGET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 29 juillet 2019

Le directeur de l'UMR 8003
Martin OHEIM

SPPIN SAINTS-PÈRES
Paris Institute for
the Neurosciences
CNRS UMR8003
Université de Paris
45, rue des Saints-Pères
75270 PARIS Cedex 06, France


Martin Oheim
Director SPPIN

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université de Paris

 Université
de Paris
Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services
Nicolas Jeanjean

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/



DEC 200978DR01

Décision portant nomination de M. Olivier Rouleau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est (ICMPE).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 191237DGDS du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est et nommant M. Daniel Grande en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182 en date du 27 mars 2020 ;

Considérant que M. Olivier Rouleau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS IDF en 2003 ;

DECIDE :

Article 1^{er} M. Olivier Rouleau, *IE*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée ICMPE, à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. Olivier Rouleau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention M. Olivier Rouleau, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 mars 2020

Le directeur de l'unité
Daniel Grande



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris- Est Créteil Val de Marne (ou son déléataire)



CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/





DEC 200974DR01

Décision portant nomination de Mme Séna Hamadi aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est (ICMPE).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 191237 DGDS du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est et nommant M. Daniel Grande en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182 en date du 27 Mars 2020 ;

Considérant que Mme Hamadi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UPMC en juin 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Séna Hamadi, *Technicienne*, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée ICMPE, à compter du 1 janvier 2020.

Mme Séna Hamadi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Séna Hamadi, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 mars 2020

Le directeur de l'unité, Daniel Grande



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris- Est Créteil Val de Marne (ou son déléguétaire)



CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/





DEC200426MPR

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Philippe Domergue, ingénieur d'études 2^e classe CNRS, responsable administratif et financier du Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA, unité CNRS – Université Paris 13 et Université Paris 8, UMR 7539), est renouvelé en qualité de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission aide au pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée à la DGDR, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

M. Jean-Philippe Domergue continuera de mettre son expertise au service du projet de portail web « Etamine missions » piloté par la MPR au niveau de l'établissement. L'outil a pour objectif de simplifier et sécuriser la mise en œuvre du processus « missions » pour tous les agents des laboratoires, quel que soit leur employeur, avec dématérialisation de toutes les étapes qui précèdent la saisie des données dans le système d'information finances de l'établissement gestionnaire des ressources de l'unité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Philippe Domergue demeure affecté au LAGA, Institut Galilée, Université Paris 13, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, M. Jean-Philippe Domergue percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

CNRS - Direction générale déléguée aux ressources (DGD-R)

Mission aide au pilotage et relations avec les Délégations Régionales et les Instituts (MPR)

3, rue Michel-Ange - 75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 48 64

www.cnrs.fr

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC 200977DR01

Décision portant nomination de M. Rémy Pires Brazuna aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est (ICMPE).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 191237DGDS du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est et nommant M. Daniel Grande en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182 en date du 27 mars 2020 ;

Considérant que M. Rémy Pires Brazuna a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation IDF Est du CNRS en novembre-décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Rémy Pires Brazuna, *AI*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée ICMPE, à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. Rémy Pires Brazuna exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Rémy Pires Brazuna, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 mars 2020

Le directeur de l'unité, Daniel Grande



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris- Est Créteil Val de Marne (ou son déléguétaire)



CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/





DEC 200979DR01

Décision portant nomination de M. Gilbert Boutant aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est (ICMPE).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 191237DGDS du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est et nommant M. Daniel Grande en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182 en date du 27 mars 2020 ;

Considérant que M. Gilbert Boutant a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS IDF;

DECIDE :

Article 1^{er} M. Gilbert Boutant, *Technicien*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée ICMPE, à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. Gilbert Boutant exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention M. Gilbert Boutant est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 mars 2020

Le directeur de l'unité, Daniel Grande



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris- Est Créteil Val de Marne (ou son déléataire)



CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/





DEC 200975DR01

Décision portant nomination de Mme Valérie Lalanne aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est (ICMPE).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 191237 DGDS du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est et nommant M. Daniel Grande en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182 en date du 27 mars 2020 ;

Considérant que Mme Lalanne a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UPMC en avril-mai 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie Lalanne, *Ingénieur d'Etudes*, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée ICMPE, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Mme Valérie Lalanne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Valérie Lalanne, est placé(e) sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 mars 2020

Le directeur de l'unité, Daniel Grande



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Signature de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris- Est Créteil Val de Marne (ou son déléataire)



CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/





DEC 200976DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle Lachaise – Pailler aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est (ICMPE).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 191237DGDS du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris –Est et nommant M. Daniel Grande en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7182 en date du 27 mars 2020 ;

Considérant que Mme lachaise – Pailler a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UPMC en 2001,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Lachaise – Pailler, *IR*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7182 intitulée ICMPE, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Mme Isabelle Lachaise – Pailler exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Isabelle Lachaise – Pailler, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 mars 2020

Le directeur de l'unité, Daniel Grande



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris- Est Créteil Val de Marne (ou son déléataire)



CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/





DEC200890DAJ

Décision portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} avril 2020, Mme Marjolaine Robillard est nommée aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre, en remplacement de Mme Decker-Jugie appelée à d'autres fonctions.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200525DAJ

Décision portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1er avril 2020, Mme Carole Le Contel, ingénierie de recherche hors classe, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200953DR04

Décision portant nomination de M. Baptiste BERENGUIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Jean-François GUILLEMOLES directeur de l'unité de recherche n° UMR9006, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Baptiste BERENGUIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 04/04/2019 au 06/04/2019 et du 13/05/2019 au 15/05/2019 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Baptiste BERENGUIER, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9006, à compter du 01/03/2020.

M. Baptiste BERENGUIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Baptiste BERENGUIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 avril 2020
 Le directeur de l'unité
 Jean-François GUILLEMOLES

Pour le CNRS,
 Visa de la déléguée régionale
 Marie-Hélène PAPILLON



DEC192474DRH

Décision portant nomination de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Article 1^{er}

M. Bernard VERRIER, DRCE, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020. Une lettre de mission est jointe à la présente décision.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard VERRIER demeure affecté à la l'UMR5305.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

29 OCT. 2019

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le président-directeur général

DEC193177INEE

Décision portant nomination de M. Fabrice Vavre et de M. Emmanuel Desouhant aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5558 intitulée « Biométrie et Biologie Evolutive » (LBBE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5558 intitulée « Biométrie et Biologie Evolutive » et nommant M. Manolo Gouy directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160277INEE en date du 21 mars 2016 portant modification de la décision DEC151290DGDS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Fabrice Vavre, DR CNRS, et M. Emmanuel Desouhant, Professeur à l'Université Claude Bernard, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°5558.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC200386DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Bernadette MARTIN JOUGUET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC172991DR07 du 22/11/2017 portant nomination de **Mme Bernadette MARTIN JOUGUET** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **Mme Bernadette MARTIN JOUGUET**, dans l'unité du CNRS, l'**UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon »** à compter du **31/01/2020**

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 25 février 2020

La directrice de l'unité
PINEL-HENRYON Catherine

Visa du délégué régional du CNRS
FAURE Frédéric

Visa du président
de l'Université Claude Bernard Lyon 1





DEC200388DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric CHALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon » et nommant Madame Catherine PINEL-HENRYON en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5256 en date du

Considérant que **M. Frédéric CHALON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 28 et 29 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Frédéric CHALON**, *assistant ingénieur* est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5256** intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon », à compter du **01 février 2020**.

M. Frédéric CHALON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frédéric CHALON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 25 février 2020

La directrice de l'unité
PINEL-HENRYON Catherine

Visa du président du CNRS
FAURE Frédéric

Visa du président de l'UCBL1
de l'Université Claude Bernard Lyon 1
FLEURY Frédéric





DEC200936DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric CARROLL assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méditerranée (TELEMME)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180306DR12 du 01/01/2018 portant nomination de M. Eric CARROLL aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Eric CARROLL, dans l'unité du CNRS n°UMR7303, à compter du 1^{er} mars 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 avril 2020

Le directeur de l'unité
M. Xavier DAUMALIN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON





DEC200934DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène MARIOT, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180300DR12 du 01/01/2018 portant nomination de Mme Hélène MARIOT aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Hélène MARIOT, dans l'unité du CNRS n° UMR7330, à compter du 23 mars 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 avril 2020

Le directeur de l'unité
M. Olivier BELLIER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

Visa du délégué régional de l'IRD sud-est
M. Christophe CHAMBON





DEC200935DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Martine QUESSADA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7020 intitulée Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC182685DR12 du 01/11/2018 portant nomination de Mme Martine QUESSADA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Martine QUESSADA, dans l'unité du CNRS n° UMR7020, à compter du 1^{er} avril 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 avril 2020

Le directeur de l'unité
M. Frédéric BECHET

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON





DEC193172INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Fabienne Espitalier aux fonctions de directrice et de Mmes Patricia Arlabosse, de Maria Inês Ré et de M. Doan Pham Minh aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5302 intitulée "Centre de Recherche d'Albi en Génie des Procédés des Solides Divisés, de l'Énergie et de l'Environnement (RAPSOSEE)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DU CNRS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5302 intitulée « Centre de Recherche d'Albi en Génie des Procédés des Solides Divisés, de l'Énergie et de l'Environnement (RAPSOSEE) » et nommant M. Ange Nzihou directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Ange Nzihou directeur de l'unité de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 31 décembre 2019.

II. A compter du 1^{er} janvier 2020, Mme Fabienne Espitalier, professeur à IMT Mines Albi, est nommée directrice et Mmes Patricia Arlabosse, Maria Inês Ré et M. Doan Pham Minh sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit

Visa :
Le Directeur d'IMT Mines Albi
Narendra Jussien





DEC200906DAJ

Décision portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Mme Béatrice Simpson, ingénierie de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) à compter du 1^{er} juin 2020.

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC200775DAJ

Décision portant nomination de Mme Monique Rigolet aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} avril 2020, Mme Monique Rigolet est nommée aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) en remplacement de Mme Le Contel appelée à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200905DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200904DAJ portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} mai 2020, délégation permanente est donnée à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique (CoNRS), délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

Article 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200938DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UPS2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPS2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes », dont le directeur est Monsieur Bernard Weiss ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UPS2259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard Weiss, délégation de signature est donnée à Madame Céline Ferlita, ingénierie d'études, à Monsieur Mourad Aouini, ingénieur d'études, à Monsieur Jean-Baptiste Maistre, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Madame Viviane Rakotovahiny, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait du laboratoire.

Article 3

La décision n° DEC190590DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2020

La déléguée régionale

Clarissee Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200937DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Besson, directrice de l'UMS3612 intitulée « Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament » (P-MIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS3612 intitulée « Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament » (P-MIM), dont la directrice est Madame Valérie Besson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie Besson, directrice de l'UMS3612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200897DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision DEC162588DR02 du 18 novembre 2016 portant nomination de Mme Julie Zittel aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation (SPV) de la délégation Paris B ;

Vu la décision DEC200890DAJ portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;
- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de coédition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques,

au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marjolaine Robillard, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés aux articles 1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1 de la présente décision, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale et de Mme Marjolaine Robillard, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines et à Mme Julie Zittel, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1 de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre, est abrogée par la présente décision.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200927DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, dont le directeur est M. Romain JULLIARD

Vu la décision DEC200589INEE du 13 mars 2020 portant cessation de fonction de M. Romain JULLIARD et nomination de Mme Emmanuelle PORCHER aux fonctions de directrice de l'UMR7204 à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC200589INEE supra à Mme Emmanuelle PORCHER, Directrice de l'unité UMR7204, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle PORCHER, délégation de signature est donnée à M. Romain JULLIARD, professeur et Mme Anne-Caroline PREVOT, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190478DR02 du 31 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 \square HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200931DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre

LA DELEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique LE FUR, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Paris B ;

Vu la décision DEC162588DR02 du 18 novembre 2016 portant nomination de Mme Julie ZITTEL, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris B ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre, délégation est donnée à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Dominique LE FUR, responsable du service des Ressources Humaines et à Mme Julie ZITTEL, responsable du service Partenariat et Valorisation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD, délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire à :

- Mme Isabelle BART (AI), chargée de l'appui au pilotage et de la gestion des crédits délégués au service du personnel et des ressources humaines de la DR2,
- Mme Marie-Jeanne GAUDOIN (IE), responsable du pôle Affaires générales de la DR2

Article 4

La décision DEC170550DR2 du 1er décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale,

Véronique DEBISSCHOP





DEC200931DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique LE FUR, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Paris B ;

Vu la décision DEC162588DR02 du 18 novembre 2016 portant nomination de Mme Julie ZITTEL, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris B ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjolaine ROBILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Dominique LE FUR, responsable du service des Ressources Humaines et à Mme Julie ZITTEL, responsable du service du Partenariat et Valorisation.

Article 3

La décision DEC170174DR2 du 1er décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale,

Véronique DEBISSCHOP





DEC200889DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8587, intitulée « Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SALPIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Dominique ALAIN, assistante ingénierie, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique ALAIN, délégation est donnée à Monsieur Juan PELTA, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique ALAIN et de Monsieur Juan PELTA, délégation est donnée à Monsieur Régis DANIEL, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 mars 2020

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Yves SALPIN

Madame Dominique ALAIN

Monsieur Juan PELTA

Monsieur Régis DANIEL



DEC200888DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8587, intitulée « Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SALPIN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de l'unité UMR8587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves SALPIN, délégation de signature est donnée à Madame Dominique ALAIN, assistante ingénierie, Monsieur Juan PELTA, professeur, et Monsieur Régis DANIEL, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC183045DR04 du 01/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 mars 2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-Yves SALPIN

Madame Dominique ALAIN

Monsieur Juan PELTA

Monsieur Régis DANIEL



DEC200854DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1. Délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE, de Mme Julie KOLSKI et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 8. Cette décision abroge la décision DEC192653DR04 du 1^{er} octobre 2019.

Article 9. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2020

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON





DEC200853DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC181815DR04 du 1^{er} juin 2018 nommant Mme Émilie BOUVIER, aux fonctions de chef de service adjoint du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC200676DR04 du 25 février 2020 nommant Mme Julie KOLSKY, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC200525DAJ du 04 mars 2020 nommant Mme Carole LE CONTEL, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE, de Mme Julie KOLSKI et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 8. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Guy MORALY, adjoint au responsable du service finances, achats, comptabilité, et à Mme Isabelle VAN CRACYNEST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 139 000 € HT des unités.

Article 9. Cette décision abroge la décision DEC192652DR04 du 1^{er} octobre 2019.

Article 10. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2020

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

DEC200693DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE, délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE et de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Madame Stéphanie BILHERE, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE, de Monsieur Olivier GRENET et de Madame Stéphanie BILHERE, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE et de Madame Céline LENTZ, délégation est donnée à Madame Carole MAILLET-HOINT, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE, de Madame Céline LENTZ, et de Madame Carole MAILLET-HOINT, délégation est donnée à Madame Sandrine LENOEL, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 9

Cette décision prend effet le 01/01/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25/02/2020

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric BOCCARD

Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE

Monsieur Olivier GRENET

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Céline LENTZ

Madame Carole MAILLET-HOINT

Madame Sandrine LENOEL



DEC200692DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198 intitulée *Institut de biologie intégrative de la cellule*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCCARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE, directrice de recherche, Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, Madame Stéphanie BILHERE, ingénierie d'études, Madame Céline LENTZ, assistante ingénierie, Madame Carole MAILLET-HOINT, assistante ingénierie, et Madame Sandrine LENOEL, technicienne classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision **DEC193057DR04** du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 6

Cette décision prend effet le 01/01/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25/02/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Frédéric BOCCARD

Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE

Monsieur Olivier GRENET

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Céline LENTZ

Madame Carole MAILLET-HOINT

Madame Sandrine LENOEL



DEC200484DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-François MANGIN, directeur de l'unité FRE9012 intitulée *Building large instruments for neuroimaging: from population imaging to ultra-high magnetic fields*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191240DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité FRE9012, intitulée « *Building large instruments for neuroimaging: from population imaging to ultra-high magnetic fields* », dont le directeur est Monsieur Jean-François MANGIN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François MANGIN, directeur de l'unité FRE9012, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 4

Cette décision prend effet le 01/01/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/02/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-François MANGIN



DEC200482DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Ghislaine DEHAENE, directeur de l'unité ERL9003 intitulée Neuroimagerie du langage et développement du cerveau, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191248DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité ERL9003, intitulée « Neuroimagerie du langage et développement du cerveau », dont le directeur est Madame Ghislaine DEHAENE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Ghislaine DEHAENE, directeur de l'unité ERL9003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 4

Cette décision prend effet le 01/01/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/02/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Ghislaine DEHAENE



DEC200206DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Mouad ALAMI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Amélie GIUDICI, ingénierie d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amélie GIUDICI, délégation est donnée à Madame Delphine JOSEPH, Enseignant-chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

Le directeur d'unité
Monsieur Mouad ALAMI

Madame Amélie GIUDICI

Madame Delphine JOSEPH



DEC200204DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de l'unité UMR8076 intitulée *Biomolécules : conception, isolement, synthèse,* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Mouad ALAMI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de l'unité UMR8076, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mouad ALAMI, délégation de signature est donnée à Madame Amélie GIUDICI, ingénierie d'études, et Madame Delphine JOSEPH, Enseignant-chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Mouad ALAMI

Madame Amélie GIUDICI

Madame Delphine JOSEPH



DEC193074DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8029, intitulée « Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie », dont le directeur est Monsieur François COSTA ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sophie ABRIET, ingénierie d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie ABRIET, délégation est donnée à Monsieur Hamid BEN AHMED, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

Le directeur d'unité
Monsieur François COSTA

Madame Sophie ABRIET

Monsieur Hamid BEN AHMED



DEC193073DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur François COSTA, directeur de l'unité UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8029, intitulée « Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie », dont le directeur est Monsieur François COSTA ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François COSTA, directeur de l'unité UMR8029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François COSTA, délégation de signature est donnée à Madame Sophie ABRIET, ingénierie d'études, et Monsieur Hamid BEN AHMED, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur François COSTA

Madame Sophie ABRIET

Monsieur Hamid BEN AHMED

DEC200903DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Richard, directrice de l'unité UMS3602 intitulée Persée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC152833DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3602, intitulée Persée ;

Vu la décision DEC200720DIST du 12 mars 2020, nommant Mme Gabrielle Richard, aux fonctions de directrice de l'unité UMS3602, intitulée Persée ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Gabrielle Richard, directrice de l'unité UMS3602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Richard, délégation de signature est donnée à M. Eric Astier, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200626DR07 du 1er février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 139 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020



DEC200946DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullié aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace ;

Vu les statuts de l'association « BioValley France », association inscrite de droit local régie notamment par les articles 21 à 79 du Code civil local, maintenu en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation française du 1^{er} juin 1924 ;

Vu la facture n°20-02-289 du 7 février 2020 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « BioValley France » au titre de l'année 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « BioValley France », au titre de l'année 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200957DR13

Décision portant modification de la décision DEC181222DR13 donnant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre Développement » (MSH Sud), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision **DEC191225INSHS du 17 JUIN 2019**, approuvant la transformation de FR2005 intitulée *Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques*, dont le directeur est M. Frédéric ROUSSEAU

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision portant le n° **DEC181222DR13** avec comme intitulé Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre développement » (MSH Sud) est modifiée ainsi qu'il suit :

Changement du code unité, la Formation de Recherche – FR2005 est remplacée par la formation de Rechercher en Evolution – FRE2035

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 14 Avril 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE





DEC200943DR14

Décision portant délégation de signature à M. Claude BRUAND, directeur de l'unité UMR2594 intitulée Laboratoire des interactions plantes-microorganismes (LIPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes-microorganismes (LIPM), dont le directeur est M. Claude Bruand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude BRUAND, directeur de l'unité UMR2594, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude BRUAND, délégation de signature est donnée à M. Laurent NOËL, DR2 CNRS, à M. Nemo PEETERS, DR2 INRA, à M. Stéphane GENIN, DR2 et à Mme Sandrine BARRERE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC163039DR14 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 avril 2020

Le délégué régional
Christophe GIRAUD





DEC200217DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Roland PELLENQ, directeur de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC121061INP du 12 avril 2012 portant création de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE), dont le directeur est M. Roland PELLENQ ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et portant notamment prorogation de l'unité mixte internationale UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science for Energy and Environment (MSE) », dont le directeur est M. Roland PELLENQ, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC161963INP du 13 octobre 2016 portant modification de la décision collective DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche : modification des tutelles de l'UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE). L'UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE) est prorogée jusqu'au 31 mai 2018 ;

Vu la décision DEC181667INP du 9 juillet 2018 portant renouvellement de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE) pour une durée d'un an et demi à compter du 1^{er} juin 2018, dont le directeur est M. Roland PELLENQ ;

Vu la décision DEC193212DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), dont le directeur est M. Roland PELLENQ à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200648DGDS du 20 février 2020 portant modification de la décision DEC193212DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), dont le directeur est M. Roland PELLENQ et les dispositions relatives au renouvellement de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 mois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Roland PELLENQ** directeur de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science For Energy and Environment » (MSE2), à l'effet de signer, au nom de la déléguée Régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200264DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal DAYEZ-BURGEON, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC150018DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur de bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 1^{er} avril 2015 ;

Vu la décision DEC171416DERCI du 9 mai 2017 portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC182630DERCI du 30 octobre 2018 portant renouvellement de M. Pascal DAYEZ-BURGEON aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles pour une durée de 17 mois à compter du 1^{er} avril 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal DAYEZ-BURGEON**, directeur de l'unité MOY1680 intitulée « Bureau du CNRS à Bruxelles », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200265DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul TOUTAIN, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191386DERCI du 15 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 2 ans, en remplacement de M. Luc LE CALVEZ dont le mandat arrive à son terme le 31 août 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Paul TOUTAIN**, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200266DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS en Chine » (Pékin), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191387DERCI du 21 mai 2019 portant nomination de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS en Chine » (Pékin), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe ARNAUD**, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200270DR16

Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142599DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi », à compter du 1^{er} février 2015, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC170005DAJ du 31 janvier 2017 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi, à compter du 1^{er} février 2017, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC190220DERCI du 22 janvier 2019 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi pour une durée de 19 mois à compter du 1^{er} février 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Srinivas-Venkatech KAVERI**, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200273DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine GARDEL, directeur de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), dont le directeur est M. Antoine GARDEL et M. François FROMARD directeur adjoint ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), dont le directeur est M. Antoine GARDEL, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Antoine GARDEL**, directeur de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200274DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Justin DANIEL directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100041INSHS du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'unité UMR8053 intitulée « Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe » (CRPLC) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC192139INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Monsieur Fred RENO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;

Vu la décision DEC192678INSHS du 3 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Monsieur Fred RENO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Justin DANIEL**, directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Justin DANIEL, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et M. Fred RENO** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Justin DANIEL, Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, Fred RENO délégation de signature est donnée à **Mme Pascale CAMPUS**, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200275DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Joël VAN BAELEN directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), dont le directeur est M. Pierre TULET, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), dont le directeur est M. Joël VAN BAELEN et les directeurs adjoints Messieurs El Hassan BENCHERIF et Olivier BOUSQUET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Joël VAN BAELEN**, directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
1. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël VAN BAELEN, délégation de signature est donnée à **M. El Hassan BENCHERIF**, directeur adjoint et **M. Olivier BOUSQUET**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Joël VAN BAELEN, El Hassan BENCHERIF et M. Olivier BOUSQUET, délégation est donnée à **Mme Sandrine PRUNIER**, agent CNRS gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC200276DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric MARCON, directeur de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8172, intitulée Ecologie des Forêts de Guyane, dont le directeur est Eric MARCON ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » (ECOFOG), dont le directeur est M. Eric MARCON et M. Jean-Christophe ROGGY directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eric MARCON**, directeur de l'unité UMR8172 intitulée Ecologie des Forêts de Guyane (ECOFOG), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARCON, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Christophe ROGGY**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARCON et de M. Jean-Christophe ROGGY, délégation de signature est donnée à **Madame Josie SANTINI**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200279DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre CAMMAS, directeur de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC101443INSU du 13 avril 2010, modifié, portant création de l'unité UMS3365 intitulée OSU-Réunion (OSU-RÉUNION), dont le directeur est M. Jean-Pierre CAMMAS ;

Vu la décision DEC121923INSU du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Pierre CAMMAS aux fonctions de directeur de l'unité UMS3365 intitulée « OSU-Réunion » (OSU-RÉUNION), à compter du 1^{er} septembre 2012 en remplacement de M. Yann COURCOUX démissionnaire ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS3365 intitulée « OSU-Réunion » (OSU-RÉUNION), dont le directeur est M. Jean-Pierre CAMMAS, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC193221DGDS du 19 décembre 2019, portant renouvellement de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion », dont le directeur est M. Jean-Pierre CAMMAS et Monsieur Jean-Lambert JOIN directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Jean-Pierre CAMMAS**, directeur de l'unité UMS3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Réunion » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2.
3. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
4. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAMMAS, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Lambert JOIN**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAMMAS et M. Jean-Lambert JOIN, délégation de signature est donnée **Mme Aroul-Marie MARS**, assistante ingénierie, responsable administrative de l'OSU-REUNION, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200280DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UPS2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191172DGDS du 7 novembre 2019 portant création de l'unité de l'unité UPS2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2023 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Dominique BAILLARGEAT**, directeur de l'unité UPS2001 intitulée « Singapore Partnership with Cnrs for Excellence in Sciences » (SPICES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200281DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard GELLY directeur de l'unité UPS3718 intitulée « Télescope Héliographique pour l'Etude du Magnétisme et des Instabilités Solaires » (THEMIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UPS3718 intitulée « Télescope Héliographique pour l'Etude du Magnétisme et des Instabilités Solaires » (THEMIS) et de son directeur M. Bernard GELLY à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200197INSU du 24 janvier 2020, portant prolongation de l'unité UPS3718 intitulée « Télescope Héliographique pour l'Etude du Magnétisme et des Instabilités Solaires » (THEMIS) , dont le directeur est M. Bernard GELLY, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bernard GELLY**, directeur de l'unité UPS3718 intitulée « Télescope Héliographique pour l'Etude du Magnétisme et des Instabilités Solaires » (THEMIS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200283DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Madhavan MUKUND, directeur de l'unité UMI2000 intitulée Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'UMI2000 intitulée «Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX)», dont le directeur est Monsieur Madhavan MUKUND, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Madhavan MUKUND**, directeur de l'unité UMI2000 intitulée «Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX)», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Madhavan MUKUND, délégation de signature est donnée à **M. Pascal WEIL**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200285DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », dont le directeur est M. André-Jean ATTIAS à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. André-Jean ATTIAS**, directeur de l'unité UM 2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200286DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Richard CRASTER, directeur de l'unité UMI2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001 du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ; ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172868INSMI du 4 décembre 2017 portant création de l'unité UMI2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre » pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et dont le directeur est M. Richard CRASTER ;

Vu la décision DEC181607INSMI du 12 juin 2018 portant nomination de M. Pierre DEGOND aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre » dont le directeur est M. Richard CRASTER ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Richard CRASTER**, directeur de l'unité UMI2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au



seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard CRASTER, délégation de signature est donnée à **M. Pierre DEGOND**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200287DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Benny CHOR, directeur de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), dont le directeur est M. Benny CHOR et le directeur adjoint M. Adi ROSEN, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Benny CHOR**, directeur de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques

centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benny CHOR, délégation de signature est donnée à **M. Adi ROSEN** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200288DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric VILAIN, directeur de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181423INSHS du 25 avril 2018, portant création de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington » pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018, dont le directeur est M. Eric VILAIN et le directeur Adjoint M. Michel DUBOIS ;

Vu la décision DEC181423INSHS du 25 avril 2018, portant création de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington » pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018, dont le directeur est M. Eric VILAIN et le directeur Adjoint M. Michel DUBOIS ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eric VILAIN**, directeur de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VILAIN, délégation est donnée à **Mme Marie-Sophie DUMONT-TANNER**, Ingénieur d'études, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200289DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Radoslaw STOMPOR, directeur de l'unité UMI2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191242DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMI2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) » dont le directeur est M. Radoslaw STOMPOR, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Radoslaw STOMPOR**, directeur de l'unité UMI2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200290DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé FRITZ, directeur de l'unité UMI2008 intitulée « Reconciling Ecological an Human Adaptations for Biosphere Sustainability – REHABS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190304INEE du 16 juillet 2019 portant création de l'unité UMI2008, intitulée « Reconciling Ecological an Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », dont le directeur est M. Hervé FRITZ et Mme Bianca CURRIE directrice adjointe, à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de cinq ans ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Hervé FRITZ**, directeur de l'unité UMI2008, intitulée « Reconciling Ecological an Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé FRITZ, délégation de signature est donnée à **Mme Bianca CURRIE**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200291DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC141294INSMI du 8 juillet 2015 portant nomination de M. Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sergueï NECHAEV**, directeur de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200292DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alejandro MAASS directeur de l'unité UMI2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC173268INSMI du 31 janvier 2018 portant nomination de M. Alejandro MAASS directeur de l'unité UMI2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), en remplacement de M. Alejandro JOFRÉ, appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alejandro MAASS** directeur de l'unité UMI2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200293DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) et nommant M. Dominique COLLARD directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161960INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Eric LECLERC en tant que directeur de l'UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

Vu la décision DEC181964INSIS du 11 juillet 2018 portant nomination de M. Sébastian VOLTZ aux fonctions de directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) » pour la durée fixée dans la décision DEC151295DGDS portant renouvellement de l'unité UMI2820, en remplacement de M. Eric LECLERC, démissionnaire ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sébastian VOLZ**, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastian VOLZ, délégation de signature est donnée à **Mme Yumi HIRANO**, gestionnaire de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à Tokyo, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200295DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claudio LANDIM, directeur de l'unité UMI2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), dont le directeur est M. Claudio LANDIM, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Claudio LANDIM**, directeur de l'unité UMI2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudio LANDIM, délégation de signature est donnée à M. Marcello VIANA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200296DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142123DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », dont le directeur est M. Mounir MOKHTARI, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC183280DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de deux ans de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) » et du directeur M. Christophe JOUFFRAIS, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe JOUFFRAIS**, directeur de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200298DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Remco VAN DER HOFSTAD, directeur de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°06A016DSI du 8 novembre 2006 portant création de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM » dont le directeur est M. Remco VAN DER HOFSTAD ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122736DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM » dont le directeur est M. Onno BOXMA, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la décision DEC121655INSMI du 21 mai 2012 portant modification de la décision collective N°122736DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

Les termes :

UMI n°3022, intitulée EURANDOM

Directeur : M. Onno BOXMA, professeur

Sont remplacés par les termes :

UMI n°3022, intitulée EURANDOM

Directeur : M. R.W. Van der HOFSTAD, professeur

à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM », dont le directeur est M. Remco VAN DER HOFSTAD, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;



Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Remco VAN DER HOFSTAD**, directeur de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200299DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » - (PIMS-Europe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC14123DGDS du 1^{er} janvier 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe) et nommant M. Alejandro ADEM directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162817INSMI du 23 décembre 2016 portant nomination de M. James-Ellis COLLIANDER aux fonctions de directeur de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe), à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de M. Alejandro ADEM ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe) dont le directeur est M. James-Ellis COLLIANDER et le directeur adjoint par intérim M. Vincent CALVEZ, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. James-Ellis COLLIANDER**, directeur de l'unité UMI3069 intitulée «The Pacific Institute for the Mathematical Sciences» (PIMS-Europe), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200300DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Régis FERRIERE, directeur de l'unité UMI3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » ;

Vu la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. Régis FERRIERE directeur par intérim de l'unité UMI3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Franck POUPEAU appelé à d'autre fonctions ;

Vu la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. François-Michel LE TOURNEAU directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Vu la décision DEC180289INSHS portant renouvellement de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » et nomination de Monsieur Régis FERRIERE aux fonctions de directeur et de Monsieur François-Michel LE TOURNEAU aux fonctions de directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Régis FERRIERE**, directeur de l'unité UMI3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis FERRIERE, délégation de signature est donnée à **M. François-Michel LE TOURNEAU** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis FERRIERE et de François-Michel LE TOURNEAU directeur adjoint délégation de signature est donnée à **M., et Mme Ruth GOSSET**, assistant ingénieur, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC200301DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Rogelio LOZANO, directeur de l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), dont le directeur est M. Rogelio LOZANO ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement */l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA)* ;

Vu la décision DEC171379INS2I du 4 mai 2017 portant modification de la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales, l'article 2 de la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à l'UMI3175 intitulée Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique sont modifiées, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Rogelio LOZANO**, directeur de l'unité UMI3175 intitulée « Laboratoire Franco-Mexicain d'Information et d'Automatique » (LAFMIA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200303DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC123021INSIS du 10 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMI n°3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) », dont le directeur est M. Eiichi YOSHIDA et M. Abderrahmane KHEDDAR directeur adjoint, à compter du 01 janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eiichi YOSHIDA**, directeur de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques

centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eiichi YOSHIDA, délégation de signature est donnée à **M. Abderrahmane KHEDDAR** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200303DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC123021INSIS du 10 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMI n°3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) », dont le directeur est M. Eiichi YOSHIDA et M. Abderrahmane KHEDDAR directeur adjoint, à compter du 01 janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eiichi YOSHIDA**, directeur de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques

centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eiichi YOSHIDA, délégation de signature est donnée à **M. Abderrahmane KHEDDAR** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200305DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe COQUET, directeur de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC132188INSIS du 17 juillet 2013 portant prolongation de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International – NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) et la nomination de son directeur, M. Philippe COQUET ;

Vu la décision DEC132189INSIS du 22 juillet 2013 portant renouvellement l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International – NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171282DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA), dont le directeur est M. Philippe COQUET et Messieurs Beng Kang TAY et Xuan Quyen DINH, directeurs adjoints, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée **M. Philippe COQUET**, directeur de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200306DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAECI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC101403SU du 15 janvier 2010 portant création de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3351 intitulée Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) et nommant M. Carolina VERA directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162995INSU du 5 février 2016 portant nomination de Mme Claudia SIMIONATO aux fonctions de directrice, de Mme Andréa CARRIL et M. Alexis HANNART aux fonctions directeurs adjoints de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) », à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision 181903DGDS du 21 décembre 2018, approuvant le renouvellement de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » dont la directrice est Mme Claudia SIMIONATO et les directeurs adjoints Mmes Andréa CARRIL, Denisse SCIAMARELLA et M. François DE VLEESCHOUWER, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claudia SIMIONATO**, directrice de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAEI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudia SIMIONATO, délégation de signature est donnée à **Mmes Andréa CARRIL, Denisse SCIAMARELLA et M. François DE VLEESCHOUWER** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200307DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel BABIN, directeur de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°11A008DSIDGDS du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK » et la nomination de son directeur, M. Marcel BABIN ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142123DGDS du 18 décembre 2014, portant renouvellement de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK » dont le directeur est M. Marcel BABIN, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC193232DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK » dont le directeur est M. Marcel BABIN et M. Raoul-Marie COUTURE directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Marcel BABIN**, directeur de l'unité UMI3376 intitulée « TAKUVIK », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Marcel BABIN, délégation de signature est donnée à **M. Raoul-Marie COUTURE**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement M. Marcel BABIN et de M. Raoul-Marie COUTURE, délégation de signature est donnée à **Mme Caroline GUILMETTE**, ingénierie d'études CNRS et à **Mme Aurélie FRANÇOIS**, gestionnaire, assistant ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200311DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane STREIFF, directeur de l'unité UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L) et nommant M. Armin LIEBENS directeur de cette unité modifiée par la décision DEC163025INC du 15 février 2016 ;

Vu la décision DEC162536INC du 19 décembre 2016 portant cessation de fonctions de Jean-Marc CLACENS et nomination par intérim de Marc PERA-TITUS aux fonctions de directeur adjoint l'unité UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L) ;

Vu la décision DEC172175INC du 12 juillet 2017 portant nomination de plein exercice de M. Marc PERA-TITUS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L) ;

Vu la décision DEC172513INC du 20 septembre 2017 portant cessation de fonctions de M. Armin LIEBENS démissionnaire à compter du 1^{er} septembre 2017 et nomination par intérim de M. Stéphane STREIFF aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), à compter de cette même date jusqu'au 28 février 2018 ;

Vu la décision DEC180039INC du 16 février 2018 portant nomination de M. Stéphane STREIFF aux fonctions de directeur de l'unité UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Armin LIEBENS, démissionnaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Stéphane STREIFF**, directeur de l'UMI3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane STREIFF, délégation de signature est donnée à **M. Marc PERA-TITUS** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200312DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luigi AMBROSIO, directeur de l'unité UMI3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci » et nommant M. Stefano MARMI directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162831INSMI du 23 décembre 2016 portant nomination de M. Luigi AMBROSIO aux fonctions de directeur de l'unité UMI3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci », en remplacement de M. Stefano MARMI à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée **M. Luigi AMBROSIO**, directeur de l'unité UMI3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luigi AMBROSIO, délégation de signature est donnée à **M. David SAUZIN**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200314DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe CODOGNET, directeur de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), dont le directeur est M. Phong-Quang NGUYEN, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC191987INS2I du 22 juillet 2019 portant cessation de fonction et nomination de M. Philippe CODOGNET, directeur par intérim de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31/12/2019 ;

Vu la décision 193201INS2I du 19 décembre 2020 nommant M. Philippe CODOGNET, directeur de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe CODOGNET** directeur de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200315DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Guy BERTRAND, directeur de l'unité UMI3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°121793INC du 25 juin 2012 portant création de l'unité UMI3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», dont le directeur est M. Guy BERTRAND ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161074INC du 26 juillet 2016 portant renouvellement de l'unité UMI3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une durée de cinq ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante, et de M. Guy BERTRAND directeur de recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est renouvelé dans ses fonction de directeur d'unité ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Guy BERTRAND**, directeur de l'unité UMI3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BERTRAND, délégation de signature est donnée à **Mme Michèle SOLEILHAVOUP**, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200316DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur David BERTHEBAUD, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » dont le directeur est M. Fabien GRASSET et le directeur adjoint M. David BERTHEBAUD, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC193033INC du 18 décembre 2019 portant nomination de M. David BERTHEBAUD aux fonctions de directeur l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200408INC du 19 février 2020, portant nomination de M. Naoko OHASHI et M. David LECHEVALIER aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. David BERTHEBAUD**, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200317DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts (BMC2) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », dont le directeur est M. Virgile VIASNOFF ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 janvier 2018, approuvant le renouvellement de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », dont le directeur est M. Virgile VIASNOFF à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Virgile VIASNOFF**, directeur de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200318DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christian MINIATURA directeur de l'unité UMI3654 intitulée « MajuLab », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3654 intitulée « Merlion MajuLab », dont le directeur est M. Christian MINIATURA ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171282DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMI3654 intitulée « MajuLab », dont le directeur est M. Christian MINIATURA et le directeur adjoint M. Berthold-Georg ENGLERT, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian MINIATURA**, directeur de l'unité UMI3654 intitulée « MajuLab », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MINIATURA, délégation de signature est donnée à M. David WILKOWSKI, maître de conférences à l'UCA (Nice) et membre de MajuLab, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200319DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gaël SEBALD, directeur de l'unité UMI3757 intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC170990INSIS du 10 avril 2017 portant nomination de M. Gaël SEBALD aux fonctions de directeur de l'unité UMI3757, intitulée « Science & Engineering Lyon – Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions » (ELyTMaX), à compter du 1^{er} avril 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Gaël SEBALD**, directeur de l'unité UMI3757, intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions » (ELyTMaX), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël SEBALD, délégation de signature est à **M. Nicolas MARY**, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200320DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CONTE, directeur de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), dont le directeur est M. Eric CONTE ;

Vu la décision DEC170875SHS du 29 mars 2017 portant modification de la décision DEC161226DGDS, relative à la création de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP) ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eric CONTE**, directeur de l'unité USR2003 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » (MSHP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200321DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent BÉNET, directeur de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°070025SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3060 intitulée « Centre franco-russe de Moscou » ;

Vu la décision n° du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Moscou » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172810INSHS du 5 décembre 2017 portant nomination de M. Vincent BÉNET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » à compter du 1^{er} octobre 2017 et jusqu'au 31 juillet 2018, en remplacement de Mme Hélène MELAT, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182540INSHS du 2 octobre 2018 portant nomination de M. Vincent BÉNET aux fonctions de directeur de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » à compter du 1^{er} août 2018 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » dont le directeur est M. Vincent BÉNET ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » dont le directeur est M. Vincent BÉNET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent BÉNET**, directeur de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200322DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Oissila SAAIDIA directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171928INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de Mme Oissila SAAIDIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 en remplacement de Mme Karima DIRECHE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180211INSHS du 8 février 2018 portant nomination de Mme Oisilla SAADIA aux fonctions de directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) » ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA ;

Vu la décision DEC192391INSHS du 30 août 2019 portant renouvellement de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 décembre 2022 ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200657DGDS du 20 février 2020 supprimant les mentions relatives au renouvellement de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », à l'article 1 de la DEC191246DGDS du 19 décembre 2019, dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Oissila SAAIDIA**, directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Oissila SAAIDIA, délégation de signature est donnée à **Mme Raja HAMDIA-CHAABA**, Responsable du service financier-régisseur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200323DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Agnès DEBOULET, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), dont la directrice est Mme Karine BENNAFLA ;

Vu la décision DEC192180INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Mme Agnès DEBOULET aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 en remplacement de Mme Karine BENNAFLA appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), dont la directrice est Mme Agnès DEBOULET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Agnès DEBOULET**, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès DEBOULET, délégation de signature est donnée à **Mme Hala BAYOUMI**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200324DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric THIBAULT-STARZIK, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162917INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric THIBAULT-STARZYK en tant que directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAULT-STARZYK ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre approuvant le renouvellement de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAULT-STARZYK à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Frédéric THIBAULT-STARZIK**, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford » (MFO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200325DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jakob VOGEL, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales -Association de droit Allemand », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulé « Centre Marc Bloch » - « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont la directrice est Mme Catherine GOUSSEFF ;

Vu la décision DEC182551INSHS du 15 novembre 2018 portant nomination de M. Jakob VOGEL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Catherine KLEIN-GOUSSEFF appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont le directeur est M. Jakob VOGEL ;

Vu la décision DEC191246 du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand », dont le directeur est M. Jakob VOGEL à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jakob VOGEL**, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jakob VOGEL, délégation de signature est donnée à **Monsieur Camille COLLEU**, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200326DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bayram BALCI, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumezil » (IFEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et nommant M. Jean-François PEROUSE aux fonction de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Jean-François PEROUSE appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180421INSHS du 29 mars 2018 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) pour une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2019 et dont le directeur est M. Bayram BALCI ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumezil » (IFEA) à compter du 1^{er} janvier 2020 et dont le directeur est M. Bayram BALCI ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bayram BALCI**, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes – Georges Dumézil» (IFEA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bayram BALCI, délégation de signature est donnée à **Mme Belgin ARGUN**, comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC200327DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. François BON ;

Vu la décision DEC192183INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 en remplacement de M. François BON appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200065INSHS du 20 février 2020, portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent LEMIRE**, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEMIRE, délégation de signature est donnée à **Mme Lyse BAER-ZERBIT**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200328DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Claude POUZADOUX, directrice de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision 111640INSHS du 23 août 2011 portant nomination de Mme Claude POUZADOUX aux fonctions de directrice et Mme Priscilla MUNZI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision 161226DGDS du 16 décembre 2016, portant renouvellement de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », dont la directrice est Mme Claude POUZADOUX à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claude POUZADOUX**, directrice de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude POUZADOUX, délégation de signature est donnée à Mme Priscilla SANTORIELLO-MUNZI, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200329DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070032SCHS du 31 octobre 2007 portant création de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC15148INSHS du 20 juillet 2015 portant nomination de Mme Marie-Dominique NENNA aux fonctions de directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » à compter du 1^{er} juillet 2015 en remplacement de M. Jean-Yves EMPEREUR appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », dont la directrice est Mme Marie-Dominique NENNA, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie-Dominique NENNA**, directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200330DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel MOUTON, directeur de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO) ;

Vu la décision DEC171982INSHS du 17 juillet 2017 portant nomination de M. Michel MOUTON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO), à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Eberhard KIENLE appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO), dont le directeur est M. Michel MOUTON à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michel MOUTON**, directeur de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MOUTON, délégation de signature est donnée à **M. Eric COIGNARD**, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200331DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien DELMAS, directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision N°070034SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS) dont la directrice est Mme Sabrina MERVIN ;

Vu la décision DEC181210INSHS du 23 avril 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) et nomination de Madame Karima DIRECHE aux fonctions de directrice par intérim jusqu'au 15 août 2018 ;

Vu la décision DEC182275INSHS du 30 août 2018 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Karima DIRECHE directrice par intérim appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182275INSHS du 18 février 2019 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Adrien DELMAS**, directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200332DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie BRIDONNEAU, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), dont le directeur est M. David AMBROSETTI, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC182288INSHS du 30 AOÛT 2018, portant nomination de Mme Marie BRIDONNEAU aux fonction de directrice par intérim de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de M. David AMBROSETTI appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190664INSHS du 5 mars 2019, portant nomination de Mme Marie BRIDONNEAU aux fonction de directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE) à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie BRIDONNEAU**, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200333DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES) à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017, portant prorogation pour une durée de deux ans de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES), dont la directrice est Mme Clara ROYER ;

Vu la décision DEC182318INSHS du 30 août 2018, portant nomination de M. Jérôme HEURTAUX aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Clara ROYER appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190667INSHS du 5 mars 2019, portant nomination de M. Jérôme HEURTAUX aux fonctions de directeur de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES), à compter du 1^{er} mars 2019 ;

Vu la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019, portant prorogation pour une durée de un an l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES), dont le directeur est M. Jérôme HEURTAUX à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jérôme HEURTAUX**, directeur de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC200335DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine POUJOL, directrice de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161395INSHS du 28 juillet 2016 portant nomination de Mme Catherine POUJOL en tant que directrice par intérim de USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3140 intitulée « Institut français d'études sur l'Asie centrale » dont la directrice est Mme Catherine POUJOL ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC) dont la directrice est Mme Catherine POUJOL ;

Vu la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019 portant prorogation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020 de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC) dont la directrice est Mme Catherine POUJOL ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Catherine POUJOL**, directrice de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200338DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Abbès ZOUACHE, directeur de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique (CEFREPA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) » ;

Vu la décision DEC171982INSHS du 17 juillet 2017 portant nomination de M. Abbès ZOUACHE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) », à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Michel MOUTON appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018, et dont le directeur est M. Abbès ZOUACHE ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), dont le directeur est M. Abbès ZOUACHE à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :
Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Abbès ZOUACHE**, directeur de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200339DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Thi-Liên Claire TRAN, directrice de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070041SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC) ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), dont la directrice est Mme Thi-Liên TRAN ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), dont la directrice est Mme Thi-Liên TRAN, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Thi-Liên Claire TRAN**, directrice de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200341DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc GABOLDE directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision N°080001SHS du 23 janvier 2008 portant création de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), dont le directeur est M. Christophe THIERS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant le renouvellement de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), dont le directeur est M. Christophe THIERS, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181975DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Luc GABOLDE ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) dont le directeur est M. Luc GABOLDE à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Luc GABOLDE**, directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc GABOLDE, délégation de signature est donnée à **Mme Karima BENCHABANE**, assistant ingénieur - gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200342DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LANDY, directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoires et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoires et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) et nommant pierre GRARD, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161383INSHS du 28 juillet 2016 portant nomination de M. Frédéric LANDY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3330 intitulée « Savoires et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC162908INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric LANDY aux fonctions de directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoires et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC171909INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Nicolas GRAVEL aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3330 intitulée « Savoires et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Leila CHOUKROUNE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180074INSHS du 8 février 2018 portant nomination de M. Nicolas GRAVEL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3330 intitulée « Savoires et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), pour la durée de l'unité ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoires et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Frédéric LANDY et M. Nicolas GRAVEL directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Frédéric LANDY**, directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LANDY, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas GRAVEL** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LANDY et de M. Nicolas GRAVEL, délégation de signature est donnée à **Madame Visalakshi VASSOUDEVAYAR**, assistante de direction, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégitant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégitaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200343DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard THOMANN, directeur de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161381INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction et nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC162868INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Cécile SAKAI et M. Eric FLORENCE directeur adjoint ;

Vu la décision DEC192185INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Bernard THOMANN aux fonctions de directeur par intérim et Monsieur Pierre MIEGE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200397INSHS du 20 février 2020, portant nomination de M. Bernard THOMANN aux fonctions de directeur et de M. Pierre MIEGE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bernard THOMANN**, directeur de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard TROMANN, délégation de signature est donnée à **M. Pierre MIEGE**, directeur adjoint de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » (Tokyo), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200347DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard TALLET, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Françoise LESTAGE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180422INSHS du 29 mars 2018 portant nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Bernard TALLET ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bernard TALLET**, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard TALLET, délégation de signature est donnée à **Mme Evelyne MESCLIER**, directrice adjointe, et à **M. Alejandro TORAL**, gestionnaire du CEMCA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200349DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, directeur l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC110923INEE du 27 juin 2011 portant création de l'unité USR3456 intitulée « CNRS Guyane » dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142129DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité USR3456 intitulée « CNRS Guyane » et nommant Mme Annaïg LE GUEN directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC152744INEE du 29 décembre 2015 portant modification de l'intitulé et des tutelles de l'unité USR3456. A compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité est modifiée comme suit :

- Intitulé : Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens
- Partenaires : Université de Guyane, IFREMER ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », à compter du 1^{er} janvier 2017 et dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

Vu la décision DEC182626INEE du 19 octobre 2018 portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) à compter du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019, en remplacement de Mme Annaïg LE GUEN, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC192015INEE du 25 juillet 2019, portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de directeur de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent GOUJON**, directeur de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), à l'effet de signer, au nom de la déléguee régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUJON, délégation de signature est donnée à **M. Laurent DANTEC**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguee régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200358DR16

Délégation de signature consentie à Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, Directrice de cabinet de l'unité MOY1601 intitulée « Présidence du CNRS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC1333093DAJ du 17 décembre 2013 nommant Madame Marie-Hélène BEAUVAIS directrice de cabinet du Président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Marie-Hélène BEAUVAIS**, directrice de cabinet du Président du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation de signature est donnée à **Madame Anne PITON**, ingénierie d'études, chef de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200359DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC1333093DAJ du 17 décembre 2013 nommant Madame Marie-Hélène BEAUVAIS directrice de cabinet du Président du CNRS ;

Vu la décision DEC181102DAJ du 30 mars 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S) par intérim, à compter du 16 avril 2018 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain SCHUHL**, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène BEAUVAIS** directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL et de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée **Mme Sylvie GRAVET**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200360DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-luc MOULLET aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I), à compter du 18 mars 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène BEAUVAIS**, directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET et de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation de signature est donnée à **Mme Sophie BIED-CHARRETON**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200361DR16

Délégation de signature consentie à Madame Sylvie ROUSSET, directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) ;

Vu la décision DEC100176DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) ;

Vu la décision DEC132167DAJ du 18 juillet 2013 portant nomination de Madame Laurence EL KHOURI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) à compter du 1^{er} août 2013, en remplacement de Monsieur Francis ANDRE, appelé à d'autre fonctions ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172385DAJ du 10 août 2017 portant nomination de Mme Laurence EL KHOURI aux fonctions de directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST) par intérim, à compter du 11 août 2017 en remplacement de M. Renaud FABRE ;

Vu la décision DEC182642DAJ du 15 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie ROUSSET aux fonctions de directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST), à compter du 1^{er} novembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **Madame Sylvie ROUSSET**, directrice de l'unité MOY1605 intitulée « Direction de l'Information Scientifique et Technique » (DIST), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DIST, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie ROUSSET, délégation de signature est donnée à **Madame Laurence EL KHOURI** directrice adjointe et à **Mme Valérie DA FONSECA E SOUSA**, assistante ingénierie, chargée des affaires générales, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200362DR16

Délégation de signature consentie à Madame Carole CHRÉTIEN, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171817DAJ du 17/07/2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du pôle des affaires administratives à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Pascale LETOURNEUX appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) ;

Vu la décision DEC192927DAJ du 12 novembre 2019 portant nomination de Madame Carole CHRÉTIEN, aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises (DRE), à compter du 12 novembre 2019 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Carole CHRÉTIEN**, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :

1. Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
2. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole CHRÉTIEN, délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Françoise DUVAL**, adjointe à la directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200363DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent CHAZALY, secrétaire général par intérim du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC130316DAJ du 15 février 2013 portant nomination de M. Laurent CHAZALY aux fonctions d'adjoint à la secrétaire générale du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013, portant nomination de Mme Marie-Claude LABASTIE aux fonctions de secrétaire générale de l'unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200782DAJ du 11 mars 2020 portant nomination de M. Laurent CHAZALY, aux fonctions de secrétaire général par intérim du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), en remplacement de Mme Marie-Claude LABASTIE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent CHAZALY**, secrétaire général par intérim du Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS), unité MOY1613 intitulée « Secrétariat Général du Comité National de la Recherche Scientifique » (SGCN), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200364DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY, directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe COUDROY aux fonctions de directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources » (DGDR) du CNRS, à compter du 23 février 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe COUDROY**, directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGDR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DGDR, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe COUDROY, délégation de signature est donnée **Madame Joëlle PELAGE**, assistante du DGD-R, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200365DR16

Délégation de signature consentie à Madame Claire WERLEN, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133067DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de M. Jean-Marie BURGIO aux fonctions de directeur adjoint de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191678DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Mme Claire WERLEN aux fonctions de directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claire WERLEN**, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire WERLEN, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie BURGIO**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200366DR16

Délégation de signature consentie à Madame Myriam FADEL, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam FADEL aux fonctions de directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), à compter du 21 octobre 2015 ;

Vu la décision DEC152293DAJ du 21 octobre 2015 portant fin de fonctions et nomination à la direction des affaires juridiques, Mme Valérie HOSPITAL, responsable du pôle accords propriété intellectuelle valorisation, est nommée directrice adjointe de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Myriam FADEL**, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DAJ, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam FADEL, délégation de signature est donnée à **Mme Valérie HOSPITAL**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200367DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAMÉ, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines, à compter du 1^{er} avril 2013 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

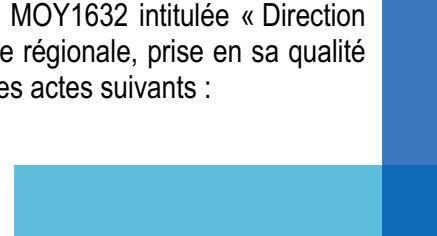
Vu la décision DEC190632DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim à compter du 15 mars 2019, en remplacement de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC191462DAJ du 22 mai 2019 portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs (DDCS), à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Hugues de la GIRAUDIÈRE**, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRH, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle LONGIN**, directrice adjointe l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE et de Mme Isabelle LONGIN, délégation est donnée à :

- **Mme Muriel SINANIDÈS**, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- **Mme Christiane ÉNAMÉ**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- **M. Gilles SABAT**, chargé de la gestion des ressources,

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200368DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF) ;

Vu la décision DEC1225524DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Alain DEDENIS aux fonctions d'adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171986 du 17 juillet 2017, portant nomination de M. Frédéric CURAUT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Sandrine LORIDAN, appelée à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain DEDENIS**, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DCIF, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEDENIS, délégation de signature est donnée à **M. Frédéric CURAUT**, directeur adjoint de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200369DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe GASNOT, directeur de l'unité MOY1648 intitulée « Fonctionnaire de Sécurité de Défense » (FSD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122430DAJ du 17 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe GASNOT aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à compter du 17 septembre 2012 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133400DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant organisation et fonctionnement de la direction de la sûreté ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe GASNOT**, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, unité MOY1648 intitulée « Fonctionnaire de Défense » (FSD), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du FSD, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200370DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe-Alexandre PAILLARD, directeur de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la gestion » (DSFIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM) ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013, portant nomination de Mme Sylvie PÉRINAL aux fonctions de chef du service allocation et gestion des ressources, adjointe de la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171305DAJ du 19 avril 2017 portant nomination de Mme Ophélie ROBIN aux fonctions de directrice adjointe de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu la décision DEC182743DAJ du 23 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Christophe-Alexandre PAILLARD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), à compter du 23 novembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à Monsieur Christophe-Alexandre PAILLARD, directeur de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DSFIM, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe-Alexandre PAILLARD, délégation de signature est donnée à Mme Ophélie ROBIN et Mme Sylvie PERINAL, adjointes au directeur de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200371DR16

Délégation de signature consentie à Madame Martina KNOOP, directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC112720DAJ du 21 décembre 2011, portant organisation de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour l'interdisciplinarité » (MI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161162DAJ du 19 juillet 2016 portant nomination de Mme Catherine CLERC aux fonctions de directrice adjointe *de* l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour l'interdisciplinarité » (MI), à compter du 1^{er} mars 2016 ;

Vu la décision DEC193215DAJ du 14 janvier 2020 portant fin de fonctions et nomination de Mme Martina KNOOP aux fonctions de directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), à compter 1^{er} janvier 2020.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Martina KNOOP**, directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martina KNOOP, délégation de signature est donnée à **Mme Catherine CLERC** directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martina KNOOP et Mme Catherine CLERC délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Christine MICHEL**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200372DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Arnauld VASSEUR, Médecin-Coordinateur National de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de Prévention » (CNMP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu la décision DEC100236DAJ du 5 octobre 2010, portant organisation nomination de M. Arnauld VASSEUR aux fonctions de Médecin coordonnateur national de la médecine de prévention (CNMP) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Arnauld VASSEUR**, Médecin-Coordinateur National de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de Prévention » (CNMP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la CNMP, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnauld VASSEUR, délégation de signature est donnée à **Mme Simone MUNCH**, médecin coordinateur national adjoint de la médecine de prévention, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200373DR16

Délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication, à compter du 3 janvier 2011 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014, portant nomination de M. Fabrice IMPERIALI aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication, à compter du 1^{er} novembre 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200112DAJ du 21 janvier 2020, portant nomination de Madame Christine GIRARD aux fonctions d'adjointe à la directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), en charge de l'administration et des partenariats à compter du 24 février 2020, en remplacement de Mme Catherine BALLADUR, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Brigitte PERUCCA**, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DIRCOM, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte PERUCCA, délégation de signature est donnée à **Mme Christine GIRARD**, adjointe à la directrice de la communication, en charge de l'administration et des partenariats, et de **M. Fabrice IMPERIALI**, directeur adjoint de la communication, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 Février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200374DR16

Délégation de signature consentie à Madame Elisabeth KOHLER, directrice de l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°010073DCAJ du 27 juillet 2001 portant création de la Mission pour la Place des femmes au CNRS (MPF) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180024DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de Mme Elisabeth KOHLER aux fonctions de directrice de la mission pour la Place des femmes au CNRS (MPF), à compter du 18 janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Elisabeth KOHLER** directrice de l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth KOHLER, délégation de signature est donnée à **M. Mathieu ARBOGAST**, ingénieur de recherche hors classe, chargé de projets à l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200375DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA, président de l'unité MOY1675 intitulée « Structure de Soutien du Comité d'Ethique » (COMETS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC020084DAJ du 20août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162019DAJ du 1^{er} septembre 2016 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de M. Jean-Gabriel GANASCIA aux fonctions de président ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Gabriel GANASCIA**, président de l'unité MOY1675 intitulée « Structure de Soutien du Comité d'Ethique » (COMETS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du COMETS, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Gabriel GANASCIA, délégation de signature est donnée à **Mme Gaëlle MESENGE-LERICOLLAIS**, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200376DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick NEDELLEC, directeur de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC132256DAJ du 4 septembre 2013 portant nomination de M. Patrick NEDELLEC aux fonctions de directeur de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180596DAJ du 14 février 2018, portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent GIROT aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), à compter du 20 février 2018 en remplacement de M. François BIENENFELD, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Patrick NEDELLEC**, directeur de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DERCI, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NEDELLEC, délégation de signature est donnée à **M. Laurent GIROT**, directeur adjoint administratif de la Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200377DR16

Délégation de signature consentie à Madame Virginie BONNAILLIE-NOËL, directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182034DAJ du 13 juillet 2018 portant fin de fonctions et nomination de Madame Virginie BONNAILLIE-NOËL aux fonctions de directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche » (DASTR), à compter du 1^{er} septembre 2018 en remplacement de M. Jean-Noël VERPEAUX ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche » (DASTR) sont remplacés par les mots « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL, directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de DAPP, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL, délégation de signature est donnée à **Mme Jocelyne VERNON**, chargée des affaires générales à la « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200378DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel BIDOIT aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172359DAJ du 28 septembre 2017 portant modification de la décision DEC140825DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Michel BIDOIT, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Vu la décision DEC172358DAJ du 28 septembre 2017 portant nomination de Mme Mireille MOULIN aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182843DAJ du 7 novembre 2018 portant fin de fonctions de M. Michel BIDOIT et nomination de M. Ali CHARARA aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Ali CHARARA**, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA, délégation est donnée à **Madame Mireille MOULIN**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA et de Madame Mireille MOULIN, délégation est donnée à **Madame Corinne POULAIN**, ingénierie d'études, responsable du budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200379DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal AUSCHER, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

Vu la décision DEC132450DAJ du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Zoubeir ZADVAT aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171984DAJ du 6 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal AUSCHER aux fonctions de directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), à compter du 28 août 2017, en remplacement de M. Christoph SORGER appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal AUSCHER**, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSMI, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal AUSCHER, délégation de signature est donnée à **M. Zoubeir ZADVAT**, directeur adjoint administratif de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200381DR16

Délégation de signature consentie à Madame Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'unité INS1650 intitulée « Institut Ecologie et Environnement » (INEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie THIEBAULT aux fonctions de directrice de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162003DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Sandra GUILLEAUD aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INEE, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie THIEBAULT, délégation de signature est donnée à **Mme Sandra GUILLEMAUD**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie THIEBAULT et de Mme Sandra GUILLEMAUD, délégation est donnée à **Mme Fabienne COUMERT**, chargée des affaires générales de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200382DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur François-Joseph RUGGIU, directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Carole LE CONTEL aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017, portant nomination de M. François-Joseph RUGGIU aux fonctions de directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSHS, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Joseph RUGGIU, délégation de signature est donnée à **Mme Carole LE CONTEL**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Joseph RUGGIU et de Mme Carole LE CONTEL, délégation de signature est donnée à **Mme Monique RIGOLET**, adjointe de la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200383DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172186DAJ du 31 août 2017 portant modification de la DEC140840 du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Madame Catherine JESSUS, directrice de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) ;

Vu la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à compter du 1^{er} octobre 2017 en remplacement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC183257DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André LE BIVIC aux fonctions de directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) à compter du 1^{er} février 2019, en remplacement de Mme Catherine JESSUS appelée à d'autres fonctions;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. André LE BIVIC**, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC, délégation de signature est donnée à **Mme Claire FERRAS-FLEUTRY**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC et de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY, délégation est donnée **Madame Cécile RAVIER**, adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200385DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162003DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre REYES aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU) ;

Vu la décision DEC173308DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à compter du 18 janvier 2018 ;

Vu la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant fin de fonctions et nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), en remplacement de Mme Pascale DELECLUSE, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

Vu la décision DEC181729DAJ du 30 avril 2018 portant fin de fonctions et nomination de M. Cyril MOULIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à compter du 1^{er} mai 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas ARNAUD**, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ARNAUD, délégation de signature est donnée à **M. Cyril MOULIN directeur adjoint** de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ARNAUD et de M Cyril MOULIN, délégation est donnée à **M. Jean-Pierre REYES**, directeur adjoint administratif, et à **Mme Marcelline PROSPER-COJANDE**, responsable du service des affaires budgétaires et financières ; ingénierie d'études, de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200387DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Reynald PAIN, directeur de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence MATHY-MONTADESCOT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald PAIN aux fonctions de directeur de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), à compter du 1^{er} décembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Reynald PAIN**, directeur de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IN2P3, les actes suivants :



- a) Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald PAIN délégation de signature est donnée à **Mme Laurence MATHY-MONTADESCOT**, directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald PAIN et de Mme Laurence MATHY-MONTADESCOT, délégation est donnée à **M. Steve PANNETIER**, adjoint de la directrice administrative, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200389DR16

Décision de signature consentie Madame Astrid LAMBRECHT, directrice de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC152916DAJ du 27 janvier 2016 portant nomination de Mme Astrid LAMBRECHT aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC181100DAJ du 30 mars 2018 portant fin de fonctions et nomination de Mme Astrid LAMBRECHT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 16 avril 2018 ;

Vu la décision DEC181669DAJ du 1^{er} juin 2018 portant fin de fonctions et nomination de Mme Astrid LAMBRECHT aux fonctions de directrice de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 1^{er} juin 2018 ;

Vu la décision portant fin de fonction et nomination de Mme Nathalie BOULAY-LAURENT aux fonctions de directrice adjoint administrative par intérim de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 20 septembre 2019, en remplacement de Mme Isabelle DEAN-ROUQUET appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision la décision DEC200107DAJ du 30 janvier 2020, portant nomination de Madame Laurence DECKER-JUGIE au fonction de directrice adjointe administrative de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 1^{er} février 2020 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Astrid LAMBRECHT**, directrice de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INP, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid LAMBRECHT délégation de signature est donnée à **Mme Laurence DECKER-JUGIE**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200409DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jacques MALEVAL directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171462DERCI du 18 mai 2017 portant nomination de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC200557DERCI du 20 février 2020 portant renouvellement de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) pour une durée de 2 ans et 3 mois à compter du 1^{er} juin 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques MALEVAL**, directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS à Tokyo » (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200761DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle POULAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle POULAIN aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Christelle POULAIN**, ingénierie de recherche, adjointe de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200762DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Christelle POULAIN, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène MAURY, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange aux responsables de la délégation

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle POULAIN aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC170933DR16 du 10 mars 2017 nommant madame Marie-Claire BERTELLE aux fonctions de responsable des Ressources Humaines ;

Vu la décision DEC171261DR16 du 3 avril 2017 portant nomination de Monsieur Christophe FERSING aux fonctions de responsable du Service Technique et Logistique de la délégation Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Hélène MAURY, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à **Madame Christelle POULAIN**, adjointe de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Hélène MAURY.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène MAURY déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange et de Madame Christelle POULAIN, adjointe de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessous à :

- **Madame Marie-Claire BERTELLE**, responsable du Service des Ressources Humaines ;
- **Monsieur Christophe FERSING**, responsable du service technique et logistique ;

A l'effet de signer, dans leur domaine respectif d'activité et dans la limite des crédits disponibles :

- tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et recettes, ainsi que les commandes en fonctionnement ou équipement d'un montant unitaire inférieur ou égal à 40 000€ HT ;
- les ordres de missions (France métropolitaine, DOM TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la règlementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transports afférents.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200933DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur François-Joseph RUGGIU, directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Carole LE CONTEL aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017, portant nomination de M. François-Joseph RUGGIU aux fonctions de directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS) ;

Vu la décision DEC200775DAJ du 31 mars 2020, portant nomination de Mme Monique RIGOLET aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), en remplacement de Mme Le CONTEL appelée à d'autres fonctions à compter du 1^{er} avril 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. François-Joseph RUGGIU**, directeur de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSHS, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Joseph RUGGIU, délégation de signature est donnée à **Mme Monique RIGOLET**, directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC200991DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski (Maury) aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu le projet de convention de subvention conclue entre le CNRS et la Fondation CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, la convention de subvention conclue entre le CNRS et la Fondation CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200846DR18

Décision portant délégation de signature à M. Jean DUBUSSON, directeur de l'unité UMR9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'unité UMR9017, intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, dont le directeur est M. Jean DUBUSSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean DUBUSSON, directeur de l'unité UMR9017, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean DUBUISSON, la délégation de signature est donnée à Mme Nathalie MIELCAREK, Directrice d'Unité adjointe (Chargée de recherche INSERM) et à M. Jean-Claude SIRARD, Chef d'équipe au CIIL (Directeur de recherche Inserm), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC193307DR18 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1/04/2020

Le délégué régional
Christophe MULLER





DEC200131DR18

Décision portant délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) dont le directeur est M. Karsten HAUPT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karsten HAUPT, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Bérangère BIHAN AVALLE, Directrice d'Unité adjointe – Enseignante chercheur à l'UTC, à Mme Catherine SARAZIN, Directrice d'Unité adjointe, et à Mme Carol SCHEMBRI, Responsable Administrative et Financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192287DR18 du 01/09/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 01/01/2020

Le délégué régional
Christophe MULLER





DEC200569DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC193223DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'unité UMR8199, intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées, dont le directeur est M. Philippe FROGUEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité UMR8199 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, Directeur, la délégation de signature est donnée à M. Vincent VATIN, Cadre-Chargé de mission administrative et d'aide au pilotage - à M. Julien DEROP, Chargé d'étude - institut Pasteur de Lille et à Mme Hélène DE GAVRE, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC191911DR18 du 1/09/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2020

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200267DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191385DERCI du 21 mai 2019, portant nomination de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sylvette TOURMENTE**, directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY





DEC192410DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Fabien Godefert, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190788DAJ du 8 mars 2019 portant fin de fonctions et nomination de M. Fabien Godefert aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Vu le projet de protocole de partenariat relatif à la constitution du campus aéronautique et transport de Poitiers-Futuroscope (CATT) conclu entre l'Université de Poitiers, l'ISAE-ENSMA et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Fabien Godefert, directeur adjoint scientifique de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le protocole de partenariat relatif à la constitution du campus aéronautique et transport (CATT) susvisé.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC200776DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180324DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180324DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

Vu la décision DEC200775DAJ portant nomination de Mme Monique Rigolet aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2020, la décision DEC180324DAJ du 25 janvier 2018 susvisée est modifiée comme suit :

- 1.1 Aux visas de la décision, les termes « *Vu la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales* » sont remplacés par les termes « *Vu la décision DEC200775DAJ portant nomination de Mme Monique Rigolet aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS)* ».
- 1.2 A l'article 2, les termes « *Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales* » sont remplacés par « *Mme Monique Rigolet, directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS)* ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC200907DAJ

Décision portant délégation de signature à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes au corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°156/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des Comités d'Orientation et de surveillance des Unités Propres de Service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Vu la décision DEC200906DAJ portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, délégation est donnée à Mme Béatrice Simpson, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. - La présente décision prend effet au 1^{er} juin 2020 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC192391INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » (IRMC).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC181915DGDS portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » (IRMC) ;

Vu l'accord de coopération en date du 30 août 2019 établi entre le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Centre national de recherche scientifique et Aix-Marseille Université ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'unité de service et de recherche n°3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » (IRMC) est renouvelé pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 décembre 2022.

Tutelles principales : CNRS, MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGÈRES, AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Institut : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation régionale : Paris-Michel-Ange

Sections d'évaluation : 39, 33, 38, 40

Article 2

Mme Oissila Saaidia, Professeure à l'Université Lumière Lyon 2 est maintenue dans ses fonctions de directrice de l'unité pour la période fixée à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200961DR12

Décision relative aux tarifs des produits de l'unité IBDM UMR7288 intitulée Imagerie.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs horaires HT des prestations d'imagerie pour l'IBDM UMR 7288 sont fixés selon le barème joint en annexe (TVA au taux en vigueur).

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/05/2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/04/2020.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



ANNEXE

CNRS – DR12 – laboratoire IBDM – UMR7288

Tarifs 2020

Titre	Prestations IMAGERIE
Laboratoire	IBDM UMR7288
Plateforme	IMAGERIE

Typologie Client	Coût horaire HT des prestations d'imagerie					
	Biphoton	Confocal	Colibri	Apotome	Vidéomicroscope	Formation
T1 COUT COMPLET AVEC MARGE	38,42	98,66	38,65	32,54	41,58	30,58
T1 BIS COUT COMPLET	35,90	92,20	36,12	30,41	38,86	28,58
T2 COUT COMPLET HORS P.P.	13,21	69,51	13,43	7,72	16,17	5,88
T3 COUT COMPLET HORS P.P., HORS AMORT.	5,53	23,82	13,07	7,36	15,21	5,53
T4 COUT COMPLET HORS INFRA., HORS FRAIS DE SIEGE	31,30	83,91	31,50	26,16	34,06	48,72

Type de tarif	Type de client	Descriptif
Tarif T1 avec marge	Clients externes privés et laboratoires académiques	consommables + sous traitance + équipements + infrastructure + frais de personnel permanent et CDD + PPE pour les CDD)*frais de siège*marge.
Tarif T1 BIS	Laboratoires CNRS	consommables + sous traitance + équipements + infrastructure + frais de personnel permanent et CDD + PPE pour les CDD)*frais de siège.
Tarif T2	Laboratoires CNRS/ académiques pour projets hors personnel permanent	consommables + sous traitance + équipements + infrastructure + frais de personnel CDD + PPE pour les CDD)*frais de siège
Tarif T3	Laboratoires CNRS dans le cadre d'un projet ANR	consommables + sous traitance + infrastructure + frais de personnel CDD hors PPE)*frais de siège
Tarif T4	Laboratoires CNRS dans le cadre d'un projet Européen	consommables + sous traitance + équipements + frais de personnel permanent et CDD + PPE pour les CDD)

En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles

DEC200876DRH

Cristal 2020 : liste des lauréats retenus à la suite du Collège de Direction du 12 mars 2020

INSTITUTS	NOM	Prénom	GRADE	BAP	STRUCTURE	DELEGATION REGIONALE
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	LE JEUNE	Maude	IR1	E	CNRS - UMR7164 (APC)	1
	JURAMY-GILLES	Claire	IR1	C	CNRS - UMR7585 (LPNHE)	2
Institut de chimie	PAIN	Thierry	IECN	C	CNRS - UMR6226 (ISCR)	17
	ELIE	Nicolas	AI	B	CNRS - UPR2301 (ICSN)	4
Institut d'écologie et environnement	PERRET	Franck	AI	C	CNRS - UMR5600 (EVS)	7
Institut de Physique	SAVINA	Farah	AI	B	CNRS - UMR8214 (ISMO)	4
	HOUELLIER	Florent	IRHC	C	CNRS - UPR8011 (CEMES)	14
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	LEFORT	Vincent	IR1	E	CNRS - UMR5506 (LIRMM)	13
Institut des sciences biologiques	SPIRIET	Corentin	IR1	C	CNRS - UMS2014 (PLBS)	18
	SAVES	Isabelle	IR1	J	CNRS - FR3743 (CBI)	14
	BAYLE	Vincent	IR1	A	CNRS - UMR5667 (RDP)	7
	LOUIS	Alexandra	IR1	E	CNRS - UMR8197 (IBENS)	2
Institut des sciences humaines et sociales	PARDOEN	Marie-Hélène	IR2	D	CNRS - USR2005 (MSH - LES)	7
	CAPELLI	Laurent	IR1	E	CNRS - UMS3598 (HUMANUM)	5
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes	MAREC	Hélène	TCE	C	Université de Nantes - UMR6144 (GEPEA)	17
	LO CICERO	Catherine	AI	J	CNRS - FR2542 (FMNT)	11
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions	ALLOMBERT	Bill	IEHC	E	CNRS - UMR5251 (IMB)	15
Institut national des sciences de l'univers	MOUETTE	Jean	AI	F	CNRS - UMR7095 (IAP)	2
	EDOUART	Dimitri	IR2	C	Ecole Polytechnique - UMR8539 (LMD)	4
	BERNARDI	Pernelle	IR1	C	CNRS - UMR8109 (LESIA)	5
Ressources communes	VEZINHET	Laurent	IDIV	J	CNRS - MOY1300 (DR13)	13
	JOLY-JAGOT	Gwendoline	IR1	J	CNRS - MOY1622 (DAJ)	16
	ALVES	Annabelle	IR1	J	CNRS - MOY400 (DR4)	4
	HOHL	Catherine	IRHC	E	CNRS - MOY1678 (DSI)	14

Fait à Paris, le 25 mars 2020

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC200949DRH

Décision modificative n° 1 portant attribution de l'éméritat au titre de l'année 2019

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date du 16 avril 2019 ;

Vu la décision 191579DRH du 18 juin 2019 ;

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision susvisée est modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
Au lieu de					
HASSANZADEH FAAL ASLI	Minoo	DR1	21	UMR7277	Nice
Lire					
HASSANZADEH FAAL ASLI	Minoo	DR1	21	UMR7284	Nice

Article 2

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 avril 2020

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT





DEC200894DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8076 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8076.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 7 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 mars 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

CNRS

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Avenue de la Terrasse

91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

www.dr4.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Avril 2020
ISSN 1148-4853

